

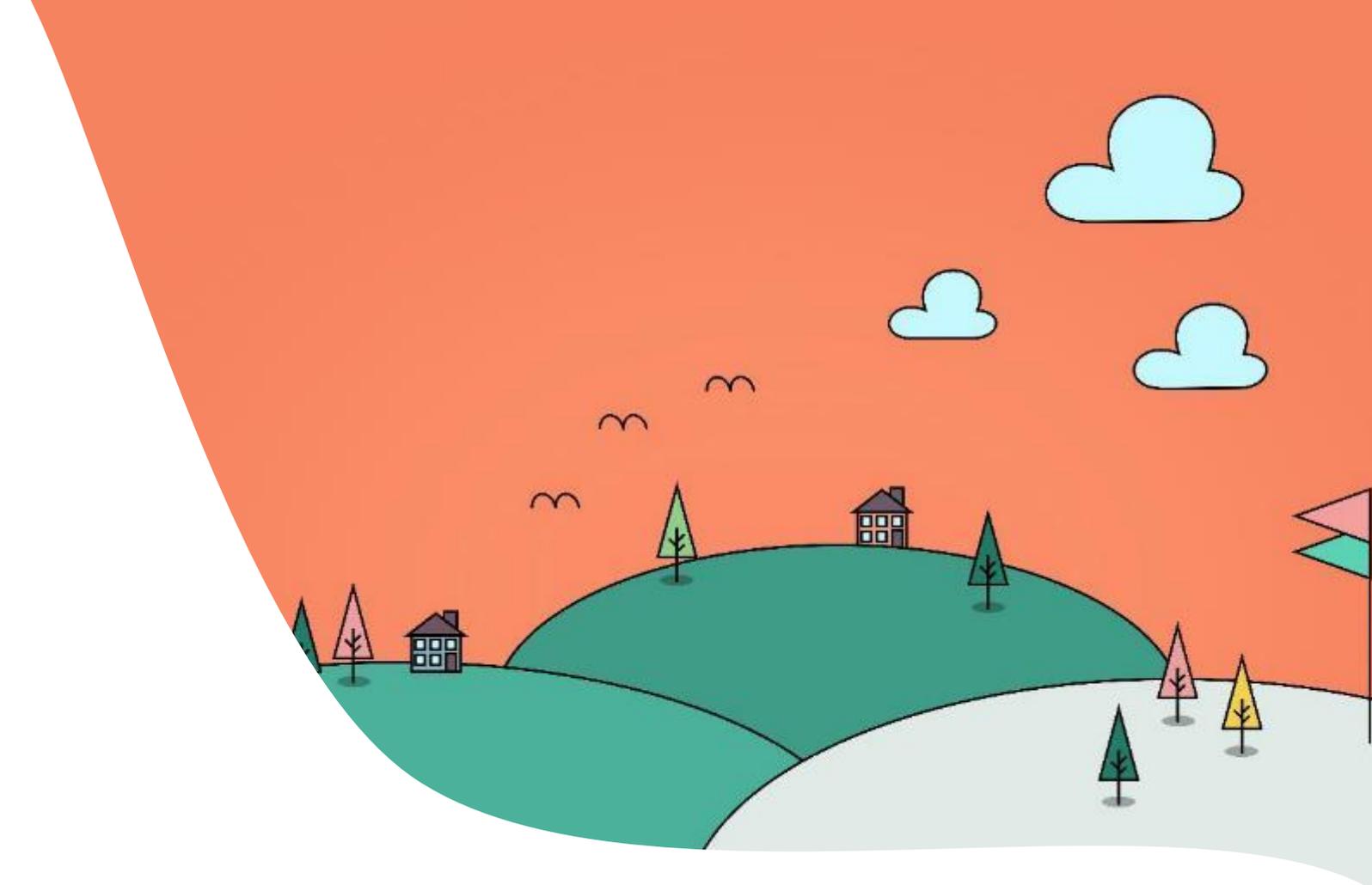
Marché subséquent n°3 – Lot 1 : Evaluation d'impact de l'axe 2 « Numérique »
du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020

Rapport final - 20 Janvier 2021

Teritéo

En partenariat avec :

1.	RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DE L'EVALUATION	3
1.1	Périmètre et objectifs de l'évaluation.....	4
1.2	Les questionnements évaluatifs	4
1.3	Sources d'information et organisation du rapport.....	5
2.	REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	6
2.1	Questionnements autour du volet « infrastructures numériques ».....	7
2.2	Questionnements autour du volet « usages du numérique ».....	13
3.	LES PISTES DE REFLEXIONS	37
4.	ANNEXES	54
4.1	Bilan des réalisations	55
4.2	Liste des acteurs interviewés	69
4.3	Trames d'entretiens	71
4.4	Tableau récapitulatif des maquettes UE/hab.	76



1. RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DE L'EVALUATION

1.1 Périmètre et objectifs de l'évaluation

Le présent rapport porte sur l'évaluation de l'impact du soutien du FEDER sur la **thématique « Numérique » - soit les priorités 2a et 2c** - en Corse et s'inscrit dans la réalisation du plan d'évaluation du programme opérationnel Corse 2014-2020.

Le présent marché concerne la réalisation de neuf évaluations d'impact des thématiques soutenues par le programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020. Conformément au cahier des charges, l'ensemble des travaux conduits porteront sur six points prioritaires :

- **Réaliser un bilan physico-financier** (quantitatif et qualitatif) des résultats atteints dans le cadre de la politique évaluée et analyser son efficacité au regard des objectifs fixés et des résultats attendus
- **Analyser les effets produits par les interventions des FESI sur les porteurs de projets et les territoires**
- **Analyser au regard des ressources mobilisés et des résultats observés, le niveau d'efficacité des programmes** (FEDER-FSE) sur la politique évaluée
- **Rendre compte de la pertinence** des objectifs et des actions élaborées au regard des problématiques identifiées et **juger de la cohérence interne** entre les objectifs fixés et les ressources allouées, ainsi qu'entre les objectifs et les réalisations
- **Analyser l'utilité du programme** par la confrontation entre les problématiques / besoins identifiés et les résultats produits afin de visualiser les actions les plus utiles
- **Elaborer des recommandations** sur les évolutions à opérer **dans la perspective de la prochaine génération de programmes européens 2021-2027**



1.2 Les questionnements évaluatifs

Rappel des questions évaluatives

Angles évaluatifs	Questions évaluatives
Efficacité et Impacts	<ul style="list-style-type: none">> Les objectifs visés ont-ils été atteints ?> Dans quelles mesures les projets soutenus ont-ils contribué :<ul style="list-style-type: none">○ au développement des infrastructures THD ?○ à développer de nouveaux usages du numérique au sein de la population Corse ? En quoi les cofinancements ont-ils contribué au développement ?<ul style="list-style-type: none">▪ des infrastructures THD ?▪ du numérique éducatif ?▪ de la médiation numérique ?▪ à la transition numérique des entreprises ?▪ des enjeux autour de la donnée ?> Quel(s) impact (s) observables ou attendus sur le territoire ?

	<p>> Quelle est la valeur ajoutée de l'intervention du FEDER ? Sans le FEDER, les actions pourraient-elles être conduites de la même manière, avec la même ampleur ?</p>
Conclusions/recommandations	<p>> A quels enjeux numériques devra répondre la prochaine programmation ? Quelles actions prioritaires déployer ?</p>

1.3 Sources d'information et organisation du rapport

Les travaux présentés dans le cadre de ce rapport final s'appuient principalement sur 4 types d'investigations :

1. **Des analyses** documentaires : PO, RAMO, documents cadre : stratégies régionales, dossiers d'opérations etc... ;
2. **Un bilan physico-financier** réalisé à partir de données transmises par la CTC (extraction Synergie au 15 octobre 2020) ;
3. **Des entretiens auprès des pilotes** (CTC : Directions Opérationnelles et Fonds Européens) **et partenaires** (cf. liste en annexes) ;
4. **Des entretiens auprès des porteurs de projets** (cf. liste en annexes)

Dans un souci de clarté, **la réponse aux questions évaluatives se présente au sein d'une partie dédiée** (chapitre 3), distinct du chapitre 5 consacré aux analyses détaillées. Cela permet de bien distinguer les éléments relevant de l'analyse ou du constat.

Ainsi le rapport est organisé de la manière suivante :

- la première partie introductive doit permettre de clarifier les objectifs et finalités de l'étude, de les replacer dans le contexte, et d'explicitier la méthodologie mise en œuvre (**chapitre 1** : cf. pages précédentes).
- **le chapitre 2** est consacré à la réponse aux questions évaluatives, reprenant de manière synthétique les éléments essentiels des analyses détaillées. Cette partie est structurée sous forme de questions posées par le commanditaire dans le cahier des charges.
- **le chapitre 3** met en exergue les principales perspectives à envisager pour le prochain PO 2021-2027.
- enfin, **le chapitre 4** « Annexes » reprend les principaux outils mobilisés : bilan des réalisations, guide d'entretiens, liste des acteurs sollicités, etc...



2. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

2.1 Questionnements autour du volet « infrastructures numériques »

RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > **Les objectifs visés ont-ils été atteints ?**
- > Dans quelles mesures les projets soutenus ont-ils **contribué au développement des infrastructures THD ? Le FEDER permet-il de rattraper des retards** ou de compenser des inégalités territoriales d'accès au THD ?
- > **Quels impacts** pour le territoire et les acteurs ?

Réponse synthétique :

En 2016, la Collectivité de Corse a décidé de faire du Très Haut Débit une priorité stratégique. Elle a engagé un projet ambitieux de déploiement d'une infrastructure THD en fibre optique, d'un montant de 327 M€, qu'elle a confié à SFR FTTH sous la forme d'une délégation de service public. Pour des raisons d'opportunité et de rapidité de mobilisation des fonds au regard des besoins des acteurs et du rythme du projet, **la Collectivité a préféré recourir à des fonds nationaux plutôt qu'au FEDER.**

Le financement FEDER a, en revanche, été focalisé sur des projets de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) par le biais d'un appel à projets lancé par la Collectivité de Corse. Trois projets ont fait l'objet d'un soutien par le FEDER : le réseau des établissements d'enseignement secondaire, le GFU THD Santé porté par le Groupement de Coopération Sanitaire SIRSCo et le réseau des écoles primaires de la commune de Porto-Vecchio. Le coût total de ces trois opérations est de 4 006 187 €, la part FEDER étant de 50%, soit 2 003 093,50 €.

Ces opérations sont venues compléter le déploiement des infrastructures fibre en permettant aux acteurs publics de la santé d'une part, de l'éducation d'autre part de se doter de réseaux propres à leurs métiers, supports de l'accueil et du développement de futurs services numériques. Les GFU ont, en effet, favorisé la mutualisation des informations, des pratiques et des services entre professionnels. Ils ont également permis de relier des établissements plus isolés sur le territoire, corrigeant ainsi des inégalités territoriales. Ils ont suscité une dynamique permettant d'enclencher la création de nouveaux services et de diminuer les coûts comme par exemple dans le domaine de la santé.

L'appel à projet initié par la Collectivité de Corse a été ainsi déterminant pour que les acteurs publics transforment et améliorent leurs échanges et leurs pratiques. Il est cependant regrettable que les collectivités locales (communautés de communes et communes) ne se soient pas emparées de cette opportunité pour accélérer la mutualisation d'outils et de services (accès à Internet, visioconférence, outils logiciels...) et que l'initiative de la commune de Porto-Vecchio dans le domaine scolaire soit restée isolée.

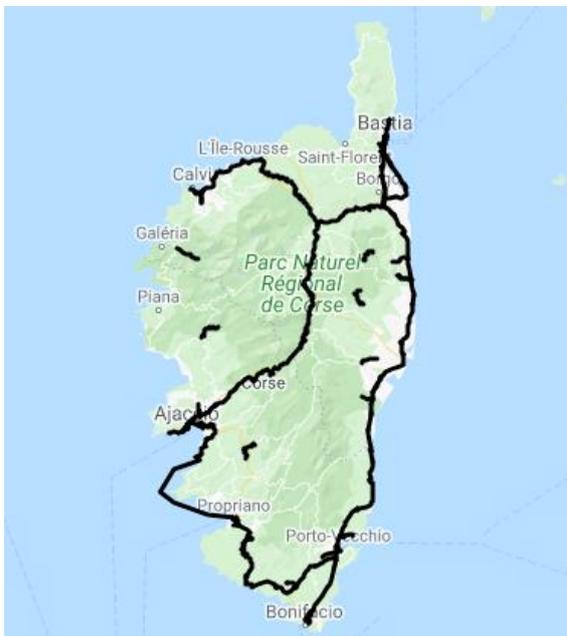
> **Le Très Haut Débit : un chantier prioritaire pour la Corse, socle du développement des services numériques**

En 2016, la Région Corse a décidé de faire du Très Haut Débit une priorité stratégique. Quatre ambitions ont été affirmées :

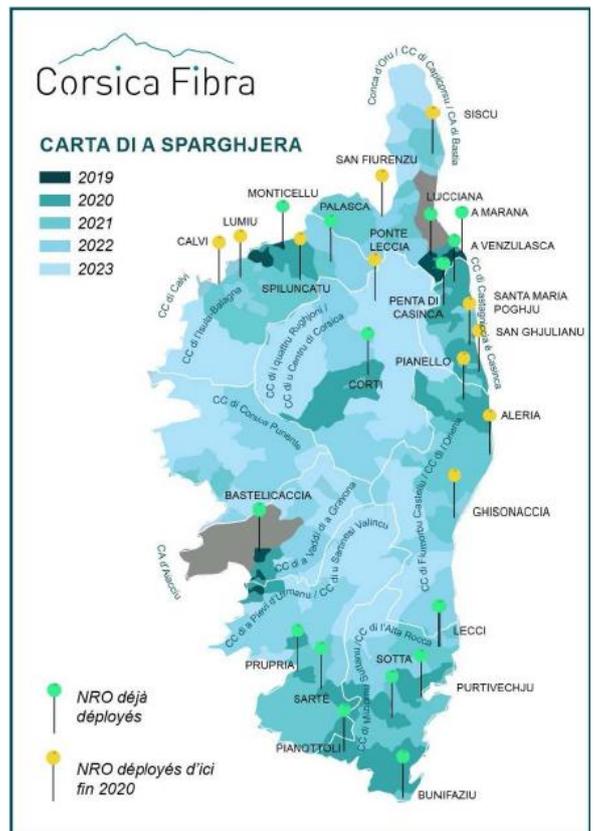
- Répondre aux besoins des territoires insulaires en situation de fracture numérique avérée ;
- Eviter de construire une Corse à deux vitesses entre agglomérations (Bastia et Ajaccio) équipées en infrastructures Très Haut Débit et territoires plus petits n’ayant accès qu’à des débits faibles ;
- Combler au plus vite la fracture territoriale de plus en plus douloureuse pour les territoires situés en zones rurales ;
- Remplacer définitivement le réseau cuivre existant et vétuste par la fibre optique d’ici 2025.

Près de 90 M€ ont été mobilisés par la Collectivité de Corse pour réaliser en cinq ans deux opérations majeures :

- L’amélioration du Haut Débit dans les territoires ruraux et enclavés ;
- Le déploiement d’une infrastructure Très Haut Débit reposant sur la fibre optique à l’abonné (FttH) pour les territoires non couverts par les opérateurs privés (zone AMII), les territoires de la Communauté d’Agglomération de Bastia, de la Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien et de la commune de Biguglia étant pris en charge par Orange. Fin 2018, les travaux sur la montée en débit des zones rurales



Source : <https://www.corsicahautdebit.corsica/carte-fibre-optique/>



Source : Corsica Fibra - SFT FTTH - Juillet 2020

étaient engagés. En novembre 2018, la Collectivité de Corse confiait le projet de déploiement de la fibre optique hors zones AMII à SFR par une délégation de service public.

Le coût total du projet est de 327 M€ dont 275 M€ apportés par Corsica Fibra et 52 M€ par la Collectivité de Corse.

100% du territoire corse sera couvert à l'horizon de 2023 représentant 344 communes, 170 000 raccordements FttH, 74 nœuds de raccordement optique (NRO), 45 points de mutualisation et 500 000 kms de fibre optique.

Cette couverture du territoire de la Corse a été considérée comme prioritaire par la Région à la fois pour combler les fractures numériques territoriales et permettre ainsi aux acteurs privés et publics d'accéder aux services numériques, et pour favoriser le développement de nouveaux services numériques sur le territoire. **La fibre optique est ainsi apparue comme un socle indispensable au développement des usages et de la diffusion et production des services numériques.**

Ce déploiement a permis à la Région de lancer sa démarche « Ambizione Digitale » visant à accompagner le développement des usages et services numériques et la transformation numérique de la Corse. Une stratégie numérique – « Smart Isula » - en cours de finalisation met en évidence des axes clefs de travail autour de la transition numérique des entreprises et du développement de l'écosystème numérique, autour de la médiation numérique, autour du numérique comme vecteur d'équité et de développement territorial et autour de la souveraineté numérique et de l'émancipation insulaire par le numérique.

> **Des investissements pris en charge par des sources de financement nationales**

La Priorité d'Investissement 2a du programme FEDER 2014-2020 « *Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique* » envisageait cinq types d'actions cofinancées par le FEDER :

- Le déploiement de plaques FTTH dans les pôles intermédiaires de la Corse et les villes de plus de 10 000 habitants (hors zones AMII) ;
- L'extension de liens fibre optique vers des nœuds stratégiques ou des sites stratégiques ;
- La réalisation de travaux de génie civil à vocation d'accueil de liens optiques, en lien avec les priorités définies au niveau régional ;
- La mise en place d'initiatives collectives en faveur de systèmes d'information ou de structures de coordination régionale du déploiement du très haut débit en Corse, tels qu'un système d'information géographique des infrastructures réseaux, la création d'un système d'information en faveur de la mutualisation des infrastructures de génie civil, des actions d'animation et d'information régionales en faveur du THD ;
- Le développement de réseaux Très Haut Débit dans les domaines de la santé et de l'éducation exclusivement autour d'initiatives de type Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU).

Dans les faits, l'opportunité de la mobilisation plus rapide de fonds nationaux - Fonds National pour la Société Numérique (FSN), Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) - a été saisie pour financer le déploiement de l'infrastructure Très Haut Débit. De surcroît, il aurait été probable qu'il aurait fallu recourir à la procédure « Grand Projet » compte tenu du niveau d'investissement nécessaire, ce qui aurait risqué d'ajouter des délais supplémentaires alors que les besoins de couverture en fibre émis par les acteurs publics et privés étaient urgents, le cap de 2023 ayant été fixé pour assurer la desserte fibre complète du territoire.

> Un recentrage du FEDER sur le développement de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU)

Fort de cette situation, la mobilisation du FEDER a été centrée sur le développement de Groupes Fermés d'Utilisateurs dans les domaines de la santé et de l'éducation, à travers trois projets :

- Le réseau régional haut débit des établissements d'enseignement secondaire de Corse ;
- Le réseau des écoles en très haut débit ;
- Le GFU THD santé.

Le choix des opérations a été réalisé sur la base d'un appel à projets.

Le réseau régional haut débit des établissements d'enseignement secondaire de Corse

La Collectivité de Corse a œuvré depuis 2012 à l'élaboration d'un réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement secondaire de Corse. Le développement important de l'activité du réseau et son niveau d'utilisation a mis en évidence la nécessité de le pérenniser en le renforçant et en le sécurisant. Une action de modernisation du réseau permettant de poursuivre les services offerts aux établissements et de maintenir la continuité de service, a été engagée à partir de l'été 2018. Le FEDER a été appelé à hauteur de 1 285 000 €, soit 50% du coût total de l'opération (2 570 000 €).

Le GFU Ecoles Très Haut Débit

L'opération a consisté en la mise en réseau de 7 écoles de la commune de Porto-Vecchio permettant de faciliter les usages des services numériques en ligne pour la communauté éducative.

Le coût de ce projet est de 282 480 €, le FEDER ayant été mobilisé à 50% pour un montant de 141 240 €.

L'exploitation, la sécurisation et l'évolution du GFU THD santé

En 2012 a été amorcée une réflexion sur les besoins en services de télécommunication des établissements de santé de Corse. Les différents établissements membres du Groupement de Coopération Sanitaire Système d'Information Régionale Santé de Corse (GCS-SIRS Co) ont souhaité se regrouper afin de définir une infrastructure de communication électronique les reliant.

L'action du FEDER concerne le développement, l'exploitation et la sécurisation de ce réseau.

Son intervention porte sur un montant de 576 853,50 €, soit 50 % du coût total de l'opération (1 153 707 €).

Rappelons que le GCS SIRS-Co qui agit pour le compte de l'Agence Régionale de Santé (ARS), a pour mission de prendre en charge les projets hospitaliers publics mutualisés, en particulier concernant le déploiement de grands projets à composante technologique comme la plate-forme de services numériques e-santé, et la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information santé et social.

> Un impact réel des GFU sur le développement des services publics numériques...

Les projets de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) ont eu un apport significatif sur le plan du déploiement du Très Haut Débit :

- Ils viennent **compléter les infrastructures THD** en et hors zones AMII en répondant à des besoins spécifiques métiers des acteurs des services publics de la santé et de l'éducation et en favorisant le développement de futurs services numériques ;
- Ils favorisent la **mutualisation entre les établissements** en suscitant la création de plates-formes de services permettant d'abriter les futurs services éducatifs, sociaux et de santé, le partage d'outils comme la mutualisation de l'accès à Internet ou une offre de sécurisation des applications, des accès à

des services partagés et des services. Le domaine de la santé est illustratif de cette mutualisation : bâti sur un concept de GFU réunissant les établissements hospitaliers membres du GCS SIRS-Co, le réseau e-santé est à l'heure actuelle constitué de 7 sites principaux et environ 30 sites secondaires. C'est un réseau haute disponibilité avec une double induction des sites principaux et une haute disponibilité des points de présence (POP). Il a été défini avec une triple approche :

- Une couche transport pour gérer les interconnexions des sites ;
- Une couche service standard pour gérer le routage et la mise en place de la qualité de service (QoS) ;
- Une couche service évolué pour prendre en compte notamment la mutualisation de l'accès à Internet et la plate-forme d'accès distant.

Précisons, par ailleurs, que le GCS SIRS-Co a répondu fin 2018 à un appel à projets de la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre d'une "Plateforme de services numériques territoriale" "Plateforme de services numérique e-s@nté - portail de santé régional".

- Par la mutualisation, les GFU induisent une **réduction des coûts** qui seraient beaucoup plus élevés si chaque établissement devait investir pour son propre compte dans ces outils.
- Ils contribuent à **créer la confiance** entre les acteurs d'un même domaine d'activité en garantissant un haut niveau de sécurité des accès et des échanges comme c'est le cas pour le GFU THD Santé, à l'heure où les opérations de cyber-attaques se généralisent fortement et touchent maintenant tous les acteurs publics ;
- Ils favorisent **les échanges et la coopération** en matière de projets entre les collectivités par le partage de ressources et la mise en réseau ;
- Ils permettent de **combler des inégalités territoriales** en favorisant l'accès à des services par des établissements éloignés des grands centres urbains. La mise en place des GFU des établissements d'enseignement secondaire et des écoles primaires de Porto-Vecchio répond parfaitement à cette ambition.

> ... mais qui n'a pas été totalement à la hauteur des attentes de la Collectivité de Corse

Les projets de GFU ont été réalisés grâce à une impulsion de la Collectivité de Corse par le biais d'un appel à projets. Les trois dossiers déposés en réponse à cet appel à projets ont été accompagnés en vue de leur cofinancement par le FEDER. Cependant, la Collectivité de Corse n'a pas enregistré le succès escompté. Par exemple, les collectivités locales n'ont pas formalisé de projets alors des opportunités auraient pu être saisies pour créer un GFU entre les communes et les EPCI permettant de développer des services numériques communs facteurs d'économies, par exemple sur la gestion des accès Internet, sur la sécurité des systèmes d'informations et des services, l'usage de la visioconférence, l'utilisation d'applications et de logiciels numériques ou sur des contenus numériques partagés. Par exemple, un certain nombre de communes ont pris des abonnements à des services de visioconférence qui auraient pu être mutualisés grâce à un GFU.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- Une maturité faible de nombreuses collectivités sur le numérique et sur l'apport des infrastructures de type GFU comme moyens de mutualisation et supports de services partagés entre les acteurs publics.

La méconnaissance des usages des services numériques est un frein pour la construction de solutions du type du GFU comme support du développement de ces mêmes services ;

- La faible taille de nombreuses collectivités qui ne disposent pas de la compétence et a fortiori de l'ingénierie nécessaire pour s'engager dans ce type de projet. Le tissu corse est composé en effet de nombreuses petites communes dont les élus et agents territoriaux (dont le nombre se limite souvent à une seule personne), n'ont ni le temps, ni les compétences pour trouver les solutions numériques adéquates et formaliser des projets qui restent complexes pour eux ;
- Enfin, la mutualisation est encore considérée par de nombreuses communes comme une forme d'abandon de leur autonomie de choix et de gestion. De ce point de vue, le GFU peut apparaître comme ni prioritaire, ni opportun.

On peut également regretter que d'autres communes ne se soient pas jointes au projet de la Ville de Porto-Vecchio, ce qui aurait permis là encore de supporter de nouveaux projets numériques et de favoriser la collaboration inter-établissements : accès à Internet partagé, services de téléphonie et de messagerie, espaces numériques de travail, ressources pédagogiques numériques...

2.2 Questionnements autour du volet « usages du numérique »

RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > **Les objectifs visés ont-ils été atteints ?**
- > Dans quelles mesures les projets soutenus ont-ils **contribué à développer de nouveaux usages du numérique au sein de la population Corse** ? En quoi les cofinancements ont-ils-t-il contribué au développement : du numérique éducatif ? de la médiation numérique ? de la transition numérique des entreprises ? des enjeux autour de la donnée ?
- > **Quel(s) impact (s) observables ou attendus sur le territoire ? Quelle est la valeur ajoutée de l'intervention du FEDER ?** Sans le FEDER, les actions pourraient-elles être conduites de la même manière, avec la même ampleur ?

Réponse synthétique :

Le réabondement des crédits FEDER en faveur des usages a permis de disposer d'une maquette de 7M€ et in fine, **d'envisager davantage de moyens/actions au regard de ce qui était prévu initialement (+ 2M€)**. A titre de comparaison, la dotation FEDER/habitant en faveur des usages du numérique apparaît quasiment 5 fois plus élevée en Corse (20,6€/habitant) que celle observée en moyenne dans tous les PO métropolitains (4,25€- hors Ile de France). En matière d'avancement, **cette priorité d'intervention montre une dynamique cohérente** avec un taux de programmation FEDER de 83% à Octobre 2020 et différents facteurs viennent expliquer cette tendance : un ciblage des interventions sur 2 thèmes prioritaires (éducation et médiation numérique), des besoins importants et une programmation qui a débuté tôt.

Plus de la moitié des crédits ont concerné le numérique éducatif via la numérisation des écoles. Les interventions du FEDER ont eu ici **des impacts indéniables** sur la configuration des écoles corses et sur les plans éducatifs, sociaux et territoriaux). Les interventions en faveur de la digitalisation des entreprises et le thème de la donnée/data se sont en revanche avérés limités malgré des besoins importants.

La médiation numérique est la 3^{ème} thématique en volume de projets et d'intervention du FEDER. Elle se caractérise par une forte diversité des projets, des contextes et des activités conduites pour la plupart par des petites structures à l'équilibre fragile. Le dispositif connaît un certain nombre de faiblesses qui comportent des risques pour l'avenir. Néanmoins, de nombreux impacts positifs sont aujourd'hui enregistrés dans les territoires.

Enfin, les travaux d'évaluation mettent en exergue **une plus-value du FEDER plus marquée pour les projets portant tant sur le numérique éducatif que sur la médiation numérique** et les initiatives menées en faveur de la donnée (au regard des opérations menées à ce jour).

> Des cofinancements FEDER supérieurs aux objectifs initiaux

Au moment de l'élaboration du PO FEDER-FSE Corse la priorité d'investissement 2c mobilisait 5 M€ de FEDER,. Elle s'articule autour d'un objectif spécifique : OS 1 « Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative ».

Compte tenu de la non-mobilisation du FEDER sur le volet « infrastructures numériques – Pi 2a », la mesure dédiée aux usages du numérique a fait l'objet d'un réajustement de 2 M€. Cette initiative a ainsi permis de disposer d'une maquette FEDER de 7M€ et in fine, d'envisager davantage de moyens/actions en faveur des usages au regard de ce qui était prévu.

La comparaison avec les maquettes prévues dans d'autres AG françaises permet de souligner l'importance du dimensionnement financier de la Pi 2c en Corse. Avec 7 M€ de FEDER consacrés aux usages du numérique (Pi2c), la dotation FEDER/habitant apparaît quasiment 5 fois plus élevée en Corse (20,6€/habitant) que celle observée en moyenne dans tous les PO métropolitains (4,25€- hors Ile de France).

Maquette FEDER dédiée aux usages du numérique

	Maquette FEDER (Pi2c) en M€ (en 2014)	Population 2019 (en millions d'habitants)	Ratio €/habitants (en 2014)
PO Corse	7	0,339	20,6
PO Métropolitains (hors Ile de France)	222	52,15	4,25

Sources : données CGET - PO Corse 2014-2020

Sur le plan quantitatif, cette priorité d'intervention montre un avancement cohérent avec un taux de programmation FEDER de 83% à Octobre 2020. En intégrant les perspectives portant sur 9 dossiers supplémentaires déposés ou en cours d'instruction (représentant un coût total de 1,98 M€ dont environ 992 K€ de crédits FEDER), l'intégralité de la maquette FEDER dédiée au numérique devrait être consommée prochainement.

Dans le détail et au regard de l'extraction Synergie du 15/10/2020, 76 opérations ont été programmées pour un coût total de 11,6 M€ dont 5,78 M€ de FEDER (montant moyen de la subvention FEDER de 76 K€) et un taux d'intervention d'environ 50%.

Concernant les indicateurs de réalisation, on observe une dynamique hétérogène. Les données observées sur l'indicateur de réalisation Rea26 « Nombre de dossiers programmés » (indicateur de l'axe 2 ciblé au cadre de performance) témoigne d'une dynamique positive. La valeur intermédiaire 2018 de 60 dossiers a été dépassée avec 76 opérations programmées et la progression vers la valeur cible de 100 semble cohérente.

En revanche, les constats diffèrent concernant les 2 autres indicateurs de réalisation pour lesquels les valeurs prévisionnelles indiquées à octobre 2020 ne permettent pas d'envisager une atteinte des cibles prévues pour 2023 :

- **Rea03** « nombre d'utilisateurs uniques actifs sur les plateformes de services e-éducation » : la valeur prévisionnelle atteste de 49 064 utilisateurs uniques actifs sur les plateformes de services e-éducation mis en œuvre au regard des 100 000 utilisateurs attendus ;
- **Rea04** « fréquentation annuelle en visiteurs unique d'espaces d'animation numérique » (données prévisionnelles de 30 290 visiteurs pour une cible de 150 000) : il semblerait que la cible 2023 ait été fortement surestimée lors de l'élaboration du PO. La progression de cet indicateur est plutôt positive, mais des délais importants d'obtention des données (nécessité d'attendre 1 an de fonctionnement) font que les données indiquées « réalisées » évoluent plus lentement.

Indicateurs de réalisation PO Corse

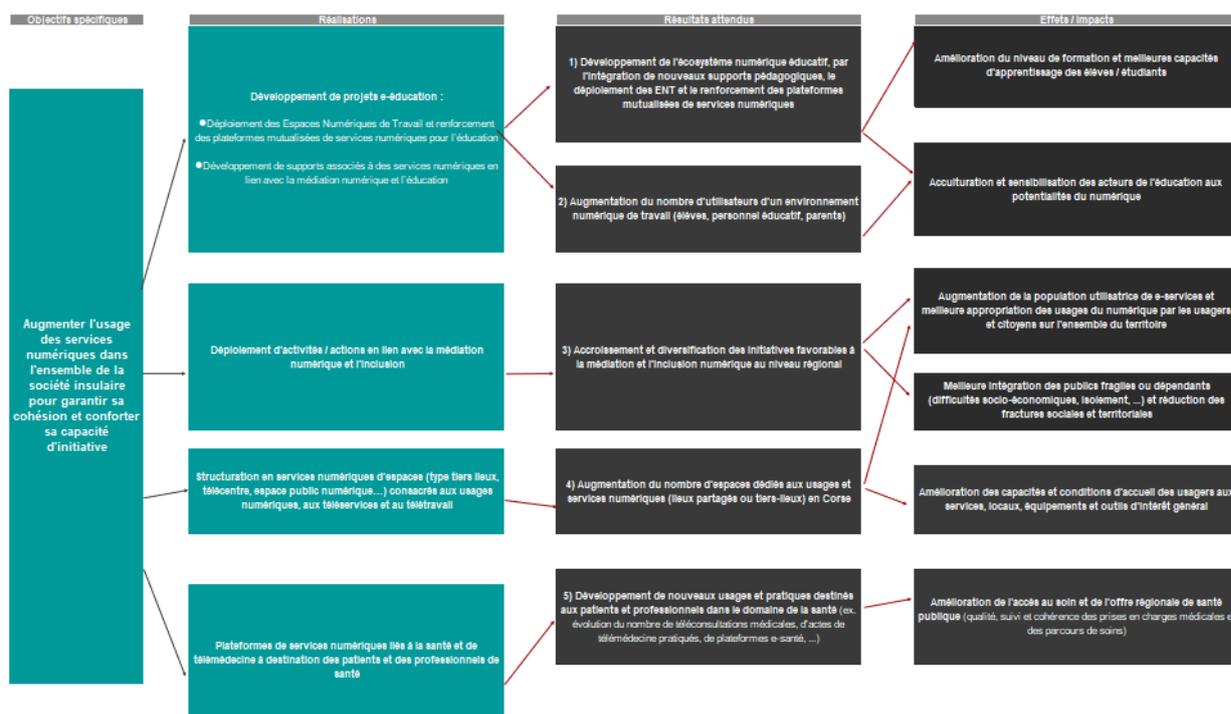
Rea26 - Nombre de dossiers programmés	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
			2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
PO Corse	Nb dossiers	Oui	60,00	100,00	76,00	76,00
Rea03 - Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
2018			2023	Prévisionnel	Réalisé	
PO Corse	Nb utilisateurs	Non	/	100000,00	49 064,00	48 115,00
Rea04 - Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
2018			2023	Prévisionnel	Réalisé	
PO Corse	Nb utilisateurs	Non	/	150000,00	30 290,00	16 664,00

Sources : données synergie au 15/10/20

Sur le plan qualitatif, les travaux d'évaluation soulignent que les types d'actions prévues dans la stratégie initiale ont été menés. Le PO prévoyait, la réalisation de 3 types d'interventions ciblées sur la Pi 2c :

- des initiatives en faveur de la e-éducation ;
- des soutiens ciblés sur la médiation numérique (structuration et manifestations) ;
- le cofinancement d'actions en faveur de la santé

Réalisations et résultats attendus (cf. PO Corse 2014-2020)



En pratique, les cofinancements FEDER ont concerné tous les types actions prévus, même si les initiatives en faveur du numérique éducatif et de la médiation numérique ont largement été privilégiées (1 seul projet cible sur la e-santé).

> Des besoins importants et des choix de mise en œuvre qui ont facilité la mobilisation des crédits FEDER

L'avancement observé traduit une bonne dynamique des cofinancements en faveur des usages et la réaffectation de 2 M€ vient confirmer ce constat.

Avec 76 dossiers programmés, la Corse constitue l'AG qui a initié le plus de dossiers (dossiers plus nombreux mais moins importants en montant : montant FEDER médian de 22 K€ contre 83 K€ sur l'ensemble des PO métropolitains) et qui a commencé à programmer dès 2017.

Plusieurs éléments, en partie liés aux choix qui ont prévalu au moment de l'élaboration du PO Corse, peuvent venir expliquer la dynamique d'avancement observée :

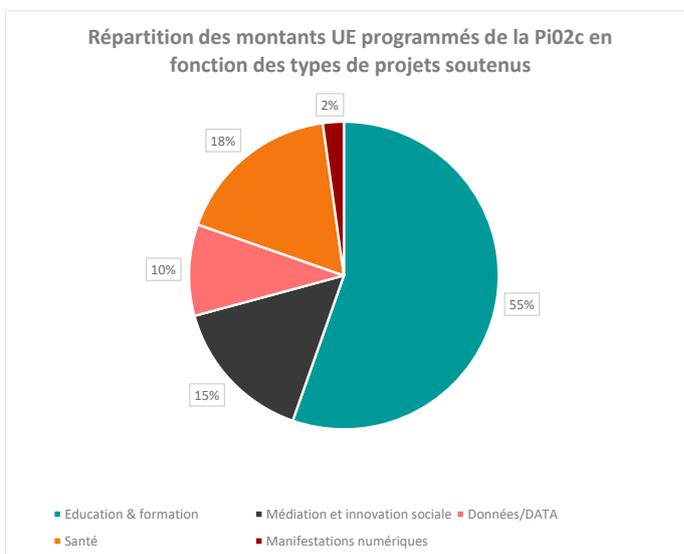
- **un recentrage des interventions sur 2 thèmes d'intervention majoritaires** (e-éducation et médiation numérique) qui diffèrent avec les choix retenus dans de nombreux PO dont beaucoup ont privilégié un champ thématique d'intervention et des cibles relativement larges car les besoins étaient mal appréhendés au moment de l'élaboration des PO (ex-e-administration, e-tourisme, e-santé, etc...) ;
- **une programmation qui a débuté tôt** (dès 2016) à l'inverse des tendances observées dans d'autres territoires : dans la majorité des PO FEDER-FSE français, les projets dédiés en faveur des usages ont émergé tardivement. Ces initiatives étaient peu présentes dans la précédente génération de programmes et cela a demandé aux AG de dégager des moyens d'animation suffisants pour informer, sensibiliser les porteurs de projets éventuels, préparer les appels à projets etc...Ainsi, dans de nombreuses régions la programmation n'a réellement débuté qu'à partir 2018 dans la majorité des cas ;
- **des besoins importants** : les besoins en matière d'éducation et de médiation numérique sont importants et renforcés par le caractère insulaire de la Corse. En outre, les porteurs de projets ciblés sont majoritairement des petites structures disposant de moyens financiers et d'ingénierie particulièrement limités (EPCI concernant le numérique éducatif et petites structures associatives pour la médiation numérique) ;

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

➤ Plus de la moitié des crédits FEDER dédiés aux usages ont concerné le numérique éducatif

Les interventions en faveur du numérique éducatif ont concentré 44% des projets (34) et plus de la moitié des crédits FEDER alloués à la Pi 2c (55%). Au-delà du prolongement du projet d'Espace Numérique de Travail LEIA (phase 2) porté par la CTC, **la quasi-totalité des actions cofinancées concernant la numérisation des écoles de la Corse.**

Les collectivités locales du territoire (EPCI et communes) ont souhaité accompagner les évolutions des pratiques et méthodes d'enseignements en renforçant les outils numériques au sein des projets pédagogiques.



Source : Extraction Synergie – 15/10/2020

Concrètement, les cofinancements ont concerné l'acquisition de différents outils :

- **écrans numériques interactifs (ENI)** : c'est une « tablette géante » dans laquelle est intégré un ordinateur avec tous les logiciels nécessaires à une utilisation optimale, et gérant seule la technologie de positionnement du doigt ou du stylet ;
- **tableaux blancs interactifs (TBI)** : vidéoprojecteurs classiques qui projettent sur une surface spécifique. C'est le tableau sur lequel est projeté l'image qui, reliée à un ordinateur, capte directement les mouvements du stylet ou du doigt ;
- **vidéoprojecteurs interactifs (VPI)** : il s'agit d'un vidéoprojecteur à très courte focale qui s'installe au-dessus du tableau blanc des enseignants et projette une image transmise par l'ordinateur. Tout est contrôlable directement à partir de la surface de projection, grâce à un stylet. Mais cela n'est possible que grâce à un logiciel spécifique, fourni par le fabricant, qu'il faut installer sur un ordinateur ;
- **dispositifs mobiles interactifs (DMI)** : ce dispositif permet de rendre n'importe quelle surface interactive (mur, tableau,...), simplement en y fixant un petit appareil qui contient la technologie de captage du stylet ou du doigt. Il doit également être branché à un ordinateur avec le logiciel adapté.

Les types de technologies retenus par les porteurs de projets ont varié selon les cas : les choix ont souvent été guidés par les attentes propres aux enseignants des établissements scolaires ainsi qu'au regard des coûts des équipements. A titre informatif, l'ENI apparaît comme la solution la plus onéreuse (suivie par le TBI, puis le VPI) même si ce constat mérite d'être relativisé car la qualité et durabilité d'un ENI s'avèrent largement supérieures aux autres outils.

➤ l'importance des besoins et les modalités de mise en œuvre ont contribué à la bonne dynamique

Les données de programmation ont mis en avant une bonne dynamique d'avancement. Plusieurs facteurs viennent en partie l'expliquer :

○ **une compétence locale jugée prioritaire et des besoins importants**

Dès 2015, un rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) sur l'utilisation pédagogique des dotations en numérique dans les écoles avait rappelé la faible utilisation des outils numériques dans le quotidien des classes. Une des explications à cette situation est d'ordre matériel bien qu'elle ne soit pas unique (l'accompagnement à l'utilisation à ces équipements est primordial). **Dans beaucoup d'écoles, les équipements sont insuffisants et souvent vétustes.** Les écoles françaises disposent, en moyenne, d'un ordinateur récent pour 17 élèves en élémentaire et d'un pour 55 élèves en maternelle. En outre, il existe des écarts très importants d'investissements entre communes/EPCI, ce qui remet en cause l'égalité des élèves face à l'accès au service public de l'éducation.

La Corse n'échappe pas à ces constats : d'une manière générale, on peut considérer que les écoles sont insuffisamment équipées, que les situations sont très diverses d'une école à l'autre, (parfois d'une classe à l'autre), et que le parc de matériel s'avère souvent ancien voire obsolète.

Conscient de ces difficultés et au regard du domaine de l'éducation qui constitue une priorité pour les élus locaux, ces derniers souhaitent offrir aux enseignants un environnement de travail de qualité, en phase avec les orientations pédagogiques du ministère et les évolutions techniques en cours.

○ **Des modalités de mise en œuvre adaptées**

Au-delà de l'importance des besoins, les modalités de mise en œuvre des interventions FEDER ont également contribué à la bonne dynamique. A ce titre, deux facteurs méritent d'être ici soulignés :

- **la mise en œuvre d'appels à projets « écoles numériques »** : 2 appels à projets lancés à quelques années d'intervalles (2016 et 2019) sont venus dynamiser la programmation. Le suivi administratif et en particulier le fait de s'appuyer au sein de la Direction du Numérique sur une personne dédiée, chargée de suivre et d'animer ces AAP, a eu des effets positifs sur l'émergence des projets ;
- **le partenariat et la complémentarité d'intervention entre la CTC et le Rectorat** de Corse (Délégation au Numérique) : en complément de la diffusion par la CTC des différents AAP ciblée majoritairement vers les collectivités locales, la Délégation au Numérique du Rectorat a diffusé l'information à toutes les écoles du territoire (via un mailing adressé aux directions d'établissements). Cette initiative permet d'élargir l'information aux corps enseignants. Ces derniers ont parfois joué le rôle de relai concernant les opportunités de financement auprès des communes et des EPCI les moins informés.

➤ Des nombreux impacts attendus : éducatifs, sociaux et territoriaux

Les interventions du FEDER ont eu un impact indéniable sur la configuration des écoles corses : on estime à ce jour que **près de 70% des élèves corses sont concernés par les interventions cofinancées par le PO FEDER-FSE 2014-2020.**

Parmi les impacts (observés ou attendus), on retrouve des impacts :

- **Educatifs**
 - *En direction des enseignants :*

Les enseignants prennent progressivement conscience des possibilités offertes par le numérique pour introduire massivement des documents de toutes natures ou des supports visuels et audiovisuels, mais aussi pour agir sur ces supports grâce à l'interactivité de certains équipements. En outre **le fait que les cofinancements FEDER soient conditionnés à l'élaboration d'un projet pédagogique prenant en compte le numérique dans les enseignements** (et dont la pertinence est analysée par le Rectorat) **a permis de faire évoluer les pratiques.**

Dans le détail, on constate généralement différents stades permettant de qualifier les pratiques numériques des enseignants :

- Stade 1 « substitution » : les enseignants font la même chose que sur papier ;
- Stade 2 « augmentation » : les enseignants mobilisent quelques fonctionnalités nouvelles à leur approche (ex : faire travailler les élèves sur un fichier commun et en direct) ;
- Stade 3 : « innovation » : de nombreuses applications nouvelles sont mobilisées et intégrées dans le projet pédagogique.

On parle aussi souvent d'effet « boule de neige » avec quelques enseignants qui franchissent le pas du numérique, et qui progressivement vont gagner en autonomie et inciter les plus réticents à s'inscrire dans une démarche similaire. Sur ce point, aucun lien n'a été démontré entre l'âge des enseignants et l'utilisation des outils numériques. Les plus réfractaires sont souvent ceux qui ne disposent pas de toutes les bases métiers et prérequis nécessaires pour enseigner.

L'évolution des pratiques passe aussi fortement par des échanges/accompagnements assurés par le prestataire de l'outil ou par les services du Rectorat qui vont faciliter la compréhension et la prise en main des outils. Les premiers projets font ressortir les effets suivants :

- une « démystification » de l'outil ;
- un renforcement de l'autonomie ;
- une évolution progressive des pratiques et la qualité des enseignements ;
- une amélioration des échanges et de la proximité entre les établissements d'enseignement et les parents d'élèves (ici spécifiquement dans le cadre du projet d'ENT - LEIA).

Si les cofinancements FEDER participent à cette acculturation, il semble également important de rappeler que d'autres facteurs et actions ont aussi fortement contribué au développement des usages du numérique dans la communauté éducative, comme les actions menées par le Rectorat (formations à destination des enseignants).

Enfin, **la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un effet d'une ampleur exceptionnelle** (effet accélérateur) auprès des pratiques des enseignants et des élèves et des parents d'élèves ;

- *En direction des élèves*

D'une manière générale, les nouvelles technologies participent à l'amélioration du système pédagogique. Elles apportent plus de dynamisme, plus de richesse au contenu, l'agrémentant de schémas interactifs, de vidéos ou de sons. Ces outils apparaissent utiles dans tous les domaines d'apprentissage qu'il s'agisse de l'acquisition du langage en maternelle, de l'accès à la lecture et à l'écriture tout au long du parcours primaire, d'une conception dynamique de la géométrie ou de la géographie, de la maîtrise du calcul, de la rencontre des œuvres d'arts, de la création visuelle et sonore, des contenus et démarches scientifiques ou historiques ou encore de la pratique d'une langue vivante. Plus précisément, on relève également les effets suivants :

- **la possibilité, grâce à ces outils d'adapter et de personnaliser les parcours** d'apprentissage, y compris pour les élèves jugés fragiles scolairement/socialement (classes situées par exemple en Réseau d'Education Prioritaire) ou en situation de handicap. L'approche ludique et interactive des outils numériques renforcent les capacités d'assimilation des élèves ;



- **un renforcement de la motivation et de la participation** en classe sont souvent relevés par les enseignants. Les outils numériques vont davantage capter et focaliser l'attention visuelle des élèves. Les aspects ludiques avec la présence de vidéos et d'images motivent les élèves à rester concentrés et à s'investir ;
- le développement de nouveaux modes d'accès à l'information et de construction du savoir plaçant les élèves en position de construire les contenus individuellement ou collectivement dans des démarches collaboratives. Cela contribue à **valoriser les élèves et à renforcer leur autonomie** : exemple d'un élève qui aura plus de facilités à présenter un exercice à ses camarades lorsque la présentation est proposée via un outil innovant et ludique.

- **Sociaux**

Les outils numériques d'enseignement contribuent également à la **réduction des fractures sociales**. Comme nous le rappelions plus haut, le caractère interactif et ludique des outils apparaissent adaptés pour accompagner des élèves aux profils fragiles. En outre, beaucoup d'élèves ne disposent pas d'équipements numériques au sein de leur domicile. Les efforts visant à protéger les enfants doivent cibler tout particulièrement ceux qui sont vulnérables et défavorisés, moins susceptibles de comprendre les risques qu'ils encourent sur Internet (y compris pour l'intégrité de leur vie privée) et plus exposés à en subir les effets nocifs.

- **Territoriaux**

Enfin, ces outils participent aussi à **limiter les fractures territoriales**. L'analyse de la programmation FEDER montre que tous les types des territoires ont bénéficié des interventions : les principales agglomérations, les petites villes mais aussi les territoires plus ruraux et enclavés. A titre d'exemple, ces outils permettent d'élargir l'accès à des activités parfois peu accessibles compte tenu des contraintes géographiques et d'une offre limitée. C'est notamment le cas de l'offre culturelle : à titre d'exemple, les outils numériques ont ainsi permis aux enseignants d'organiser des visites culturelles à distance (Musée du Louvre etc.,...) et de sensibiliser tous les élèves à la culture.

➤ Des limites à mieux appréhender pour davantage amplifier les retombées

En dépit des retombées positives engendrées par ces projets en faveur du numérique éducatif, les travaux d'évaluation ont permis de mettre en évidence certaines limites qui ne permettent pas toujours d'optimiser les résultats et impacts de ce type d'interventions.

○ **Les moyens humains et financiers en matière d'accompagnement des enseignants demeurent limités**

Les actions d'accompagnement et de formation déployées lors de la mise en place des outils numériques dans les établissements scolaires sont essentielles et conditionnent les résultats. Plusieurs types d'accompagnement sont observés à ce jour :

- des accompagnements assurés par les prestataires des équipements et solutions numériques : il s'agit essentiellement de conseils techniques apportés aux équipes éducatives au moment de l'installation des équipements. Ils visent à faciliter « la prise en main » des outils par les enseignants ;
- des sessions de formations organisées par le Rectorat visant à accompagner les enseignants à mieux prendre en compte les outils numériques dans leurs pratiques pédagogiques ;
- plus rarement, des accompagnements mis en place directement par les collectivités locales (ex : poste de chargé d'accompagnement ENT à la ville d'Ajaccio et qui fait le lien avec les enseignants des écoles de la ville).

Pour autant, les moyens déployés peuvent apparaître réduits au regard du nombre d'écoles et d'enseignants concernés. Certains équipements numériques pourraient être mieux utilisés si davantage de moyens étaient déployés pour accompagner la communauté éducative.

○ **Des contraintes de réseaux et d'infrastructures**

Le développement des usages du numérique au sein des établissements d'enseignement est également confronté à des carences en matière d'infrastructures/réseaux.

Si le développement du THD dessert l'entrée des établissements d'enseignement, la question de la qualité des réseaux internes des écoles/collèges est aussi prépondérante. A ce jour, des pans entiers de certains établissements ne sont pas câblés (salles des professeurs, locaux situés en extrémité de bâtiment, etc...) limitant de fait l'utilisation des outils et le développement des pratiques. Des réflexions autour de ce que pourrait être « l'organisation des réseaux » des écoles de demain prennent ici tout leur sens.

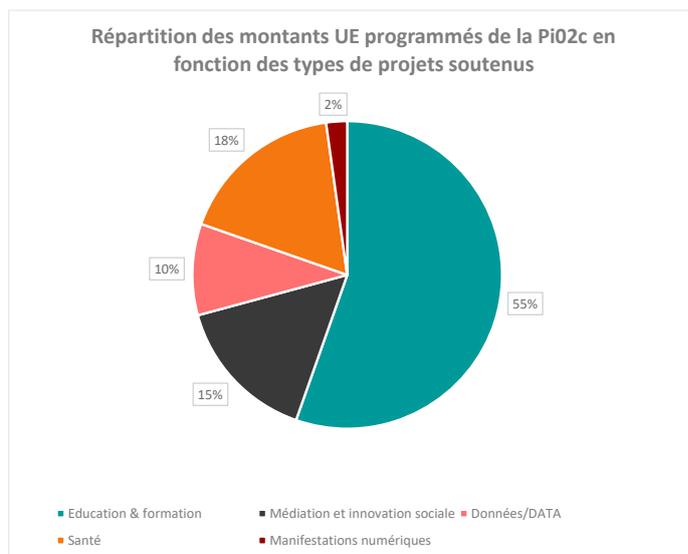
○ **Un manque d'ingénierie au sein des porteurs de projet**

Les modalités de mise en œuvre du FEDER et notamment les complexités administratives peuvent apparaître difficiles à gérer pour de nombreuses collectivités corses (voir décourageantes). Cela concerne des mairies et EPCI de dimension modeste et ne disposant pas d'ingénierie suffisante pour monter et suivre les dossiers d'aides. Les moyens humains déployés par la CTC, ses partenaires ainsi que des outils de type PETR, peuvent contribuer à limiter ces carences, mais ils s'avèrent à ce jour insuffisants au regard de l'ampleur des besoins et des attentes.

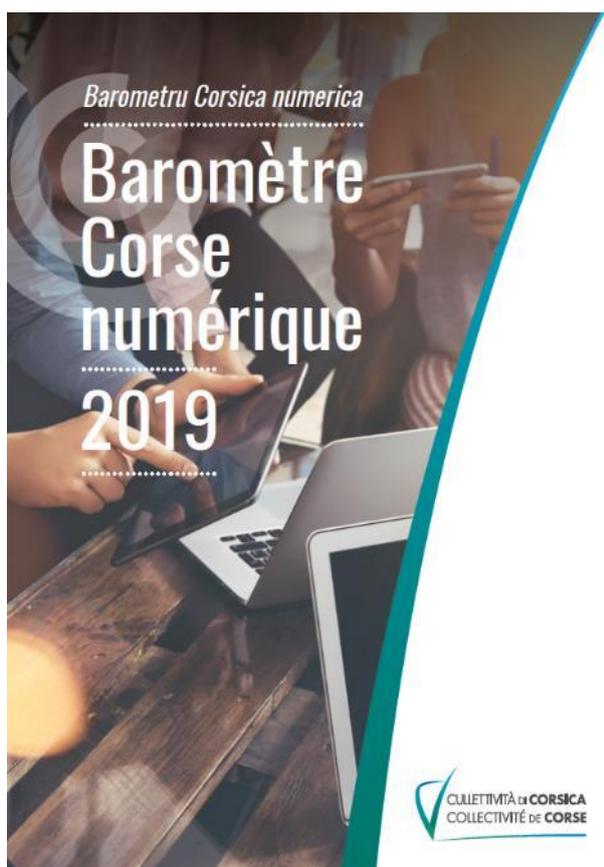
➤ La médiation numérique, troisième champ thématique du financement FEDER

27 projets de médiation et d'inclusion numérique, soit 21% de l'ensemble des projets FEDER, ont fait l'objet d'un cofinancement FEDER, représentant environ 15% des financements. La médiation numérique représente le **3^{ème} champ thématique soutenu par le FEDER** après l'éducation et la formation et après la santé en Corse.

Portés par des structures agissant en faveur de l'inclusion ou des communes, ces projets portent sur l'information, la sensibilisation du grand public au numérique, la maîtrise des cultures et des outils numériques et l'accompagnement des habitants sur l'accès aux services publics de plus en plus dématérialisés.



Source : Extraction Synergie - 15/10/2020



Ces projets sont stratégiques pour le territoire corse : selon le Baromètre Corse Numérique 2019 réalisé par la Collectivité de Corse¹, 15% des Corses de plus de 18 ans n'utilisent pas Internet ou s'en tiennent à distance, et, parmi ceux qui sont connectés, la moitié seulement se considère autonome dans l'usage des outils numériques. Ce constat montre à l'évidence qu'**une partie importante de la population constitue ce que l'on appelle des « précaires numériques invisibles »** qui, s'ils peuvent être parfaitement bien insérés dans la société, n'en éprouvent pas moins de réelles difficultés dans la maîtrise des outils numériques, ce qui pose la question de leurs usages des services de plus en plus dématérialisés, c'est-à-dire des services « tout court » avec les risques que cette non ou mauvaise utilisation fait courir : non-recours aux droits (sécurité sociale, CAF, Pôle Emploi...), mise en défaut face aux obligations administratives imposées par la loi (impôts...)...

¹ <http://opendata.corse.fr/>

Cette difficulté à résorber les fractures numériques est d'autant plus complexe qu'elle recouvre des situations personnelles très hétérogènes et qu'elle se trouve face à une « course technologique » caractérisée par des cycles de production technologique de plus en plus courts, l'écart entre usages et non-usages d'une part et développement technologique d'autre part étant de plus en plus difficilement absorbable.

➤ Des projets caractérisés par une forte hétérogénéité

Les projets de médiation numérique ont été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets lancés pour le premier en 2016, pour le second en 2019, les projets devant tous être clos fin décembre 2020.

Ces projets se caractérisent par une **forte hétérogénéité** tant en ce qui concerne les porteurs que sur le plan géographique et de la taille des structures porteuses. Notons que cette hétérogénéité n'est pas spécifique au territoire corse et qu'elle est également observable dans d'autres régions de France.

○ **Des structures porteuses de nature différente**

Les structures porteuses des projets de médiation sont très diverses par leur statut juridique et leurs missions : associations, communes, centres sociaux, Ligue de l'Enseignement, missions locales, syndicats intercommunaux, EPCI. Pour certains, ce sont d'anciens points d'accès publics à l'Internet soutenus par la Caisse des Dépôts et Consignations (dispositif Cyberb@se) qui ont reçu le label P@M, puis Espaces Publics Numériques. Leur activité est centrée sur la médiation numérique. Pour d'autres, la médiation numérique est venue s'ajouter à des activités existantes comme c'est le cas pour les communes afin de répondre aux besoins des habitants sur l'accès aux services, ou pour les centres sociaux pour accompagner les citoyens et diversifier leurs activités. La plupart de ces structures ont peu de capacités financières, disposent de faibles moyens d'ingénierie dans le montage de projets complexes comme les dossiers de demande FEDER et ont des compétences inégales tant sur la médiation elle-même que sur le numérique : certaines structures ont une culture numérique intrinsèque à leur activité, d'autres comme les communes ont davantage de difficultés à maîtriser des outils numériques complexes.

○ **Une variété géographique avec une ambition de couvrir le territoire régional de manière équilibrée**

Si les zones urbaines (agglomérations de Bastia et d'Ajaccio) sont assez bien couvertes par les dispositifs de médiation numérique, les plus petites communes et les secteurs ruraux, en particulier de montagne, disposent d'une offre plus faible. Il y a par exemple peu de structures de médiation dans l'extrême sud du territoire ; il n'existe qu'une seule structure dans le centre de la Corse. Si la Région cherche à assurer une couverture géographique équilibrée pour permettre aux citoyens d'accéder facilement aux outils et aux services numériques, il reste des parties du territoire non encore couvertes du territoire corse où la règle traditionnelle des « 15 minutes » pour accéder à un espace de médiation numérique peut être difficilement respectée compte tenu de la configuration géographique d'une grande partie de l'île. Certaines communes ne se sont pas, par ailleurs, encore saisies de la question de l'inclusion numérique

très certainement en raison d'une insuffisance de moyens, de compétences et de prise en compte des enjeux du numérique. Aucun projet d'espace mobile qui aurait permis de faire venir les outils de médiation au plus près des habitants n'a non plus été proposé dans le cadre de la présente programmation.

○ **Une très grande diversité des activités**

Les activités offertes par les structures de médiation numérique sont très hétérogènes, car caractérisées par un objectif d'adhérer le plus possible aux besoins des citoyens, et une diversité des cibles (public scolaire, adolescents, seniors, touristes, demandeurs d'emploi...).

Ce sont notamment :

- Des ateliers collectifs de prise en mains des outils numériques (Internet, messagerie, outils bureautiques...);
- Des accompagnements individualisés pour répondre à des problématiques précises d'accès aux services publics dématérialisés (CAF, Pôle Emploi, impôts...);
- Des activités liées à la fabrication numérique comme celles offertes par l'association Opra;
- L'accompagnement sur le B2i pour les collégiens;
- Des projets avec les écoles, les collèges et les lycées;
- L'animation de sessions sur Parcoursup ou la recherche de logements pour les étudiants;
- L'aide à la rédaction de CVs et de lettres de candidature en partenariat avec Pôle Emploi;
- L'organisation ou l'implication dans les fêtes de l'Internet;
- L'animation de cartoparties permettant aux citoyens de mieux comprendre leur environnement et le patrimoine (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien);
- L'organisation de sessions de rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi;
- L'organisation de rencontres avec des écrivains;
- La participation à des appels à projets avec des citoyens sur le patrimoine ou sur des micro-folies;
- La prévention sur l'usage des écrans et le respect de l'identité numérique, notamment dans le cadre du dispositif des Promeneurs du Net;
- L'organisation de repair cafés et la participation à des projets d'insertion sociale (ressourcerie...);
- ...

Pour développer ces activités, de nombreux partenariats locaux sont passés avec des acteurs en fonction des besoins : avec la CAF (Promeneurs du Net), Pôle Emploi, la DGFIP, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) les communes, les établissements scolaires, les offices de tourisme, des maisons de santé...

Il est à noter que ces dernières années, **les demandes de médiation qui se sont accrues en volume et dans leur diversité** : cyber-sécurité, formation des parents, accès aux services

dématérialisés, télétravail et dématérialisation du poste de travail sous l'effet de la Covid... Le public professionnel est demeuré marginal même si l'on constate un accroissement des demandes depuis le début de la crise sanitaire. On remarque également que les demandes d'accompagnement individualisé sont montées en puissance, car la médiation concerne des besoins à chaque fois spécifique des citoyens en ce qui concerne leur accès aux services (usage de ces services, RGPD, identité numérique, usage de France Connect, sécurité des informations, protection des données personnelles...). De nouveaux usages émergent fortement parmi les jeunes sur les machines numériques (mise en place d'ateliers de rebotique, de fabrication numérique, réalisation de projets faisant appel à l'impression numérique dans le cadre de leurs études...).

Cette diversification récente, mais rapide impose aux espaces de médiation d'être constamment en veille sur les besoins, de renouveler leurs compétences et de s'adapter en permanence à la demande des citoyens, ce qui pose la question de leur **professionnalisation** pour l'avenir.

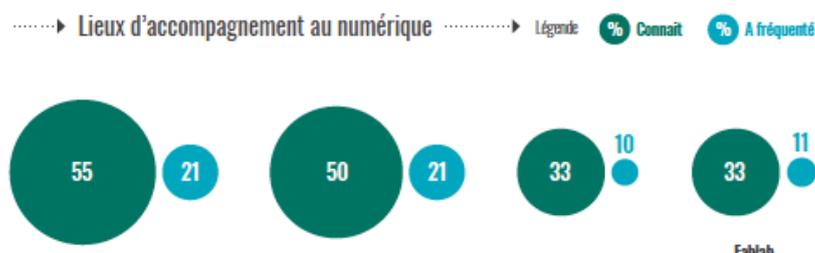
- **Des financements également très différents**

En-dehors du FEDER, des financements différents sont apportés par d'autres structures en complément et selon les types d'actions développés par les espaces de médiation numérique : la CAF (Promeneurs du Net), les communes, Pôle Emploi (qui s'est néanmoins retiré progressivement de la plupart des actions de médiation)...

➤ Quelques faiblesses prégnantes

Les projets financés par le FEDER rencontrent quelques faiblesses :

- **Une fréquentation qui n'est pas à la hauteur des attentes.** Selon les responsables des espaces de médiation numérique avec lesquels nous avons échangé, entre 300 et 500 personnes fréquentent annuellement ces lieux (hors période de crise sanitaire au cours de laquelle les espaces ont été contraints de fermer). Les lieux sont connus et reconnus par les habitants, en particulier par les plus jeunes qui les considèrent comme des lieux ressources, notamment pour ceux qui offrent un accompagnement sur les projets par exemple dans le cadre de FabLabs. Pour autant, ces espaces ne sont pas toujours très fréquentés. Le Baromètre Corse Numérique 2019 montre que seulement 2% des personnes se tournent vers une structure spécialisée dans l'accompagnement numérique (espace public numérique, maison de services au public...). Néanmoins, les espaces publics numériques arrivent au premier rang en ce qui concerne leur



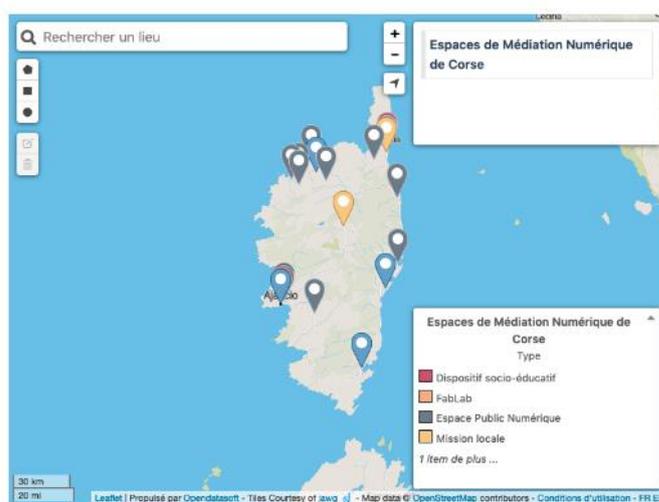
Source : Baromètre Corse Numérique 2019

fréquentation (55%) et la notoriété (21%). Chose très positive, ils attirent surtout les 18-24 ans : 75% d'entre eux les connaissent et 47% les ont déjà fréquentés.

- **Des espaces qui diversifient leurs activités, mais qui n'ont pas encore pris pleinement en compte certains nouveaux usages.** Si les espaces de médiation ont à cœur de répondre aux besoins de leurs publics, on constate que certains usages plus récents ne sont pas encore pleinement pris en compte : la fabrication numérique, le coworking, la concertation citoyenne (à l'exception de la CA du Pays Ajaccien qui a développé un projet de cartoparties avec les citoyens). Il ne semble pas y avoir réellement de connexion entre la fonction d'espace de médiation et celle d'un tiers-lieu dans un écosystème local alors que les lieux de médiation numérique pourraient évoluer vers des tiers-lieux sous des formes et des modalités différentes selon les besoins et les configurations des territoires. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat :
 - Le fait que ces évolutions soient récentes et qu'elle n'aient pu faire encore l'objet de projets ;
 - La faiblesse de l'ingénierie des structures de médiation pour assurer de telles évolutions ;
 - Des problèmes techniques parfois très pratiques de disponibilité de surfaces, de conditions d'accueil, d'animation, de financement des équipements, de fibrage des locaux non encore réalisé.

- **Une absence de formation des médiateurs.** Les acteurs avec lesquels nous avons échangé ont fortement souhaité la mise en place de formations dédiées pour s'adapter aux évolutions de la demande.

- **Une cartographie des espaces existante, mais encore insuffisamment détaillée et surtout visible.** Disponible sur la plateforme Open Data Corsica, cette cartographie permet la localisation de 29 espaces de médiation, FabLabs et espaces de coworking de l'île. Néanmoins, cette information n'est pas suffisamment visible et se limite aux points de contact, à la géolocalisation et à une description très succincte des lieux. Les espaces de médiation numérique avec lesquels nous avons échangé sont très en demande d'une visibilité de leurs actions, équipements et savoir-faire à l'échelle régionale, voire nationale. Cette cartographie complète est une



*Source : Open Data Corsica :
<https://www.data.corsica/explore/dataset/espaces-de-mediation-numerique-de-corse/custom/?location=9,42.14956,9.12689>*

condition de la mise en réseau, de la réalisation de complémentarités entre espaces et d'une fréquentation plus importante des lieux de médiation.

- **Un besoin important de coordination et d'animation à l'échelle de l'île.** Ce besoin est fortement exprimé par les acteurs de la médiation pour favoriser les échanges, les bonnes pratiques, le développement de ressources partagées, les synergies de partenariats et de projets. Il ne semble pas, à notre connaissance, que le savoir-faire de l'accélérateur sur le numérique inclusif Emaho qui dispose de fortes compétences de contenus susceptibles d'insuffler de nouveaux apports davantage en phase avec les aspirations futures des citoyens corses soit suffisamment mis au service des espaces de médiation numérique du territoire ;
- **Enfin, on constate une absence de projets sur la transformation des pratiques de la médiation numérique et des organisations** que sont les structures porteuses des actions de médiation, en relation avec leur adaptation aux besoins des citoyens corses. Cette absence n'est pas étonnante, car elle nécessite une certaine maturité dans la réflexion sur le rapport aux usages et aux usagers et à leur évolution, à l'instar de ce qu'a réalisé par exemple la Fédération des Centres Sociaux du Nord – Pas de Calais dans le cadre de son projet « Centres Sociaux Connectés » soutenu par le FEDER avec l'appui de la Région Hauts-de-France (<https://csconnectes.eu/>).



L'opération « Centres sociaux connectés 2.0 » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Région Hauts-de-France.

➤ Des impacts significatifs

Les projets de médiation numérique cofinancés par le FEDER ont enregistré des effets significatifs.

- En premier lieu, **en ce qui concerne la fréquentation**. Cette fréquentation qui oscille entre 300 et 500 personnes par an, n'est pas négligeable, surtout pour les espaces situés dans les zones plus rurales.
- **La satisfaction des usagers**. Les espaces de médiation enregistrent une fidélisation importante, le public étant non seulement satisfait des accompagnements, mais revenant par la suite régulièrement. Les jeunes attirés par la découverte du patrimoine à travers les cartoparties à

Ajaccio, par la fabrication numérique et les ateliers de robotique constituent un public fidèle. Par ailleurs, les espaces de médiation notent une satisfaction des publics qui ont pu poursuivre leur participation à des ateliers grâce à la visioconférence lors des récentes périodes de confinement.

- **Un impact social.** Les espaces de médiation contribuent au développement du lien social, apportent une aide aux personnes les plus isolées. Ils favorisent l'accès aux services publics dématérialisés en apprenant aux citoyens à se servir des outils numériques.
- **Un impact en ce qui concerne l'éducation et la formation des personnes ciblées.** Les espaces de médiation numérique ont une action éducative en appui des établissements scolaires : acquisition de nouvelles compétences par les élèves en ce qui concerne le numérique, renforcement des compétences existantes, appui aux professeurs sur le B2i, en matière de soutien scolaire, sur la réalisation de projets, l'utilisation de sites éducatifs, la préparation à l'usage de Parcoursup, la prévention sur l'usage et la sécurité des données par les jeunes, l'identité numérique... Des partenariats conclus avec les établissements scolaires permettent dans certains cas aux médiateurs numériques de venir dans les classes pour assister les professeurs dans l'apprentissage des outils numériques. On peut néanmoins déplorer que les partenariats avec l'Education Nationale soient inégaux d'un territoire à l'autre, tenant davantage à l'implication de certains professeurs ou chefs d'établissement motivés par le numérique.
- **Un impact territorial.** Les lieux de médiation contribuent à un équilibre territorial en étant des points d'accès aux services numériques répartis sur le territoire. Ils contribuent aussi à l'attractivité territoriale, par exemple pour accueillir des touristes comme le fait l'Office de Tourisme de Saint-Florent en orientant des touristes vers l'espace numérique d'Oletta.
- **Un impact culturel.** Les espaces de médiation constituent aussi des points d'accès à la connaissance. L'espace de médiation d'Oletta localisé au sein de la Médiathèque a organisé des ateliers avec des écrivains, développé un club des lecteurs... en s'appuyant sur le numérique.
- **Un impact économique.** Même si cet impact est encore mineur, des professionnels commencent à fréquenter certains espaces à la suite du confinement, par exemple pour ceux qui offrent des moyens de fabrication numérique (ex : fabrication de visières) ou pour accompagner la mise en œuvre du télétravail. Cette demande s'amplifie et permet ainsi aux professionnels de découvrir l'offre des espaces de médiation. Certains espaces ont aussi accompagné des auto-entrepreneurs.
- **Un impact dans la relation avec les usagers.** L'espace de médiation apparaît pour beaucoup d'usagers comme un véritable lieu de vie, contribuant ainsi au développement du lien social. Par ailleurs, l'existence d'un lieu accessible pour être accompagné dans les démarches administratives permet d'éviter des déplacements surtout pour les personnes habitant dans des endroits isolés.
- **Un impact sur la dynamique partenariale.** Le développement d'une offre d'accompagnement sur le numérique a permis aux lieux de médiation d'enclencher de nouveaux partenariats avec les établissements scolaires, les communes, la CAF, Pôle Emploi, la DGFIP... Ces partenariats contribuent à enrichir l'offre pour les citoyens. Ils apprennent aussi aux espaces publics numériques à travailler en mode collaboratif, ce qui permet d'accroître leur visibilité et de renforcer leur légitimité.

- **Un impact sur la dynamique de services.** L'offre de services des espaces de médiation s'enrichit progressivement et leur ouvre de nouvelles opportunités dès lors qu'ils sont à l'écoute de leurs publics. Par exemple, l'association Opra a un projet de développement d'une ressourcerie qui soit à la fois un lieu de découverte de nouvelles pratiques et un espace d'apprentissage animé par les jeunes, et un projet de boutique solidaire sur le textile, en cohérence avec le positionnement de l'association sur le réemploi grâce au FabLab.
- **Enfin un impact organisationnel sur les structures porteuses des projets.** Ces structures ont aujourd'hui bien intégré le numérique comme un vecteur de développement (ex : transition numérique des entreprises, parentalité, accompagnements individualisés, fabrication numérique...). Le FEDER a également permis aux espaces de médiation de mieux planifier et gérer leurs ateliers. « On sait où on va et ce que l'on doit faire » a exprimé l'un de nos interlocuteurs représentant un espace de médiation numérique. Cette organisation contribue aussi à une gestion et une mesure plus optimales des résultats attendus, par exemple en ce qui concerne la participation des personnes aux ateliers. En d'autres termes, le FEDER a contribué à la professionnalisation des animateurs des espaces numériques.

➤ Des modalités de gestion à questionner

Notre lecture des actions mises en œuvre sur la médiation numérique suscite plusieurs questionnements quant aux modalités de gestion des projets dans le cadre de la programmation 2014-2020 :

- Le premier concerne le **mélange de deux fonctions différentes** assurées par la chargée de mission de la Collectivité de Corse qui suit la médiation numérique. Cette personne a en charge à la fois l'accompagnement technique des projets, leur suivi, la coordination et la mise en réseau des espaces numériques dont les animateurs réclament le renforcement, et le suivi administratif des dossiers FEDER concernant ces mêmes espaces de médiation. Cette hybridation des fonctions apparaît préjudiciable au bon suivi technique et administratif des projets au regard de la charge de travail qu'elles représentent. Par ailleurs, vécu comme un contrôle par les structures de médiation, le suivi administratif du FEDER vient perturber les relations de confiance s'instaurant dans le cadre de l'accompagnement technique des projets.
- Le second est **l'absence de partenariats majeurs** conclus à l'échelle régionale pour permettre aux habitants d'accéder à une même offre de services « de base » dans tous les espaces de médiation, en particulier avec la DGFIP, la DGCSPP, le Rectorat, la CAF, la MSA, Pôle Emploi... L'existence de cette offre qui renforcerait la capacité d'accompagnement des publics permettrait aux espaces numériques de se concentrer sur l'animation et l'accompagnement des publics, car la construction de ces partenariats est consommatrice de temps. Elle suppose néanmoins l'accord sur la réalisation de ces partenariats par les acteurs concernés.
- Le troisième questionnement se pose sur les **modalités de financement FEDER** qui se sont concentrées sur le salaire des animateurs en ne prenant pas suffisamment en compte les

investissements nécessaires au renouvellement du parc machines des espaces numériques et à leur développement, notamment sur la fabrication numérique.

- Enfin, certains espaces publics numériques regrettent que les appels à projet aient comporté des dates butoir alors qu'ils auraient dû être ouverts, laissant libre cours à une gestion « au fil de l'eau » épousant davantage le rythme des porteurs de projets.

➤ Des risques pour l'avenir

L'analyse des projets de médiation numérique financés dans le cadre du FEDER fait apparaître quatre risques importants :

- Le premier est celui d'un **décalage entre l'offre et les besoins**. On constate en effet une croissance des besoins d'accompagnement individualisé, des besoins d'apprentissage sur la fabrication numérique, sur la robotique, notamment pour les jeunes, des sollicitations croissantes de professionnels (commerçants, artisans, indépendants, TPE) qui s'interrogent à la suite de la crise sanitaire sur leurs usages possibles du numérique et sur leur transition numérique, des besoins des espaces en ingénierie de projet. L'une des questions majeures est celle de l'évolution des espaces de médiation numérique vers de nouveaux modèles de tiers-lieux adaptés aux besoins futurs de la population ;
- Le second risque porte sur la **professionnalisation des équipes de médiation** qui doit être renforcée à l'avenir face à une demande de plus en plus importante, complexe et hétérogène des citoyens, notamment dans les espaces de médiation qui ne sont pas uniquement dédiés à la médiation numérique et dont les compétences sont plus faibles ;
- Le troisième risque est celui du **surinvestissement des deniers publics** pour chaque espace de médiation numérique en raison d'une absence de mutualisation (compétences, équipements, complémentarités, ressources de contenus numériques) et donc de pertes économiques à la fois pour chaque espace et pour la région elle-même ;
- Le dernier risque est celui de la **perte en qualité de l'offre** en raison d'une faible mise en réseau des espaces et d'un niveau insuffisant de complémentarité entre les savoir-faire, les équipements et les ressources des espaces.

➤ Une faible contribution des interventions FEDER en faveur de la digitalisation des entreprises



Les interventions en direction de la digitalisation des entreprises n'ont pas été affichées au sein de la stratégie du PO FEDER-FSE Corse 2014-2020, comme en témoigne la logique d'intervention de l'axe 2 du PO dédié au numérique. Au moment de l'élaboration du programme, l'autorité de gestion n'a pas souhaité mobiliser la Pi 2b portant sur les TIC au sein des entreprises.

Dans le détail, on dénombre 3 opérations programmées via la Pi 2c dont 2 projets de sensibilisation portée par les chambres consulaires à l'issue de l'appel à projet « manifestation numérique ».

- **les journées du numérique** - CCI de la Corse du Sud (12 900 € FEDER)
- **l'organisation d'un salon du numérique** - CCI de la Haute Corse (13 500 € FEDER)

En outre, l'axe 3 dédié à la « compétitivité des entreprises » ne prévoit pas d'interventions ciblées sur la digitalisation des entreprises.

➤ qui s'explique par une combinaison de facteurs

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer et nuancer ces différents décalages observés :

○ **Une concurrence entre les axes et mesures du PO**

Peu d'Autorités de Gestion ont souhaité s'appuyer sur la Pi 2b dédiée aux TIC/entreprises (7 PO métropolitains). La mise en œuvre de cette priorité se trouve confrontée à un problème structurel de cohérence interne, présent depuis l'élaboration des programmes 2014-2020 et cela a créé de la confusion pour de nombreuses régions.

En effet, plus que sur les deux autres Pi dédiées au numérique, elle est davantage concernée par les découpages de projets entre les différentes thématiques et axes des programmes et son positionnement génère des effets de concurrence avec d'autres priorités : un projet peut par exemple porter sur la digitalisation du commerce et comporter une partie R&D qui relève davantage de l'axe Recherche (OT 1). En France, on observe également que des projets conduits dans le cadre de l'OT 3 sur la compétitivité des entreprises peuvent également intégrer des actions ciblant prioritairement le numérique mais les investigations de la présente évaluation ont montré que le numérique n'était également pas présent dans le PO Corse via cet axe d'intervention.

○ **Le numérique est encore peu appréhendé au sein des entreprises corses**

A l'instar des constats observés au niveau national, la majorité des entreprises corses n'ont pas encore suffisamment intégré le numérique au sein de leur processus de travail. Les principaux acteurs sollicités dans le cadre de cette évaluation soulignent plusieurs freins complexifiant l'appropriation des enjeux en matière de numérique par les entreprises du territoire :

- > un manque de temps et de recul du chef d'entreprise ;

- > une méconnaissance des dispositifs et outils existants pour accompagner les chefs d'entreprises et surtout de la plus-value que peuvent apporter les outils déployés ;
- > des coûts jugés trop élevés.

Pourtant, les échanges avec les acteurs qui accompagnent les entreprises sur ces aspects ont montré que les besoins sont importants pour la majorité des TPE et portent en particulier sur :

- > **une meilleure lisibilité des acteurs** intervenant en faveur du numérique : on constate ces dernières années, une multiplication des opérateurs autour du numérique (graphistes, webmaster, agence de communication, etc...) créant de la confusion auprès des entreprises souhaitant être accompagnées ;
- > **des demandes d'accompagnement à la création de sites et d'interfaces internet** afin d'augmenter leur visibilité (majorité des besoins) :
 - o des accompagnements immatériels : sensibilisation, conseil sur la stratégie de communication digitale adaptée à leur activité (réalisation de diagnostics numériques, définition d'un parcours complet pour l'entreprise),
 - o des interventions visant à cofinancer les outils (sites internet) et à les animer.

Pour **les entreprises issues de la filière numérique**, les attentes sont plus ciblées et portent sur des solutions à apporter en matière d'hébergement de la donnée ou encore concernant la sécurité des données, etc...

- o **Des enjeux de gouvernance et des rôles à clarifier**

Outre, les problématiques de cohérence interne et d'articulation entre les axes du PO, des enjeux de gouvernance se posent également. Si la compétence en matière de stratégie économique revient à la CTC, différents types d'acteurs peuvent contribuer à la mise en œuvre des interventions en faveur de la digitalisation des entreprises sur le territoire corse :

- > **La CTC et la Direction du Numérique**, autorité de gestion du PO ;
- > **L'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)** : établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale. À ce titre, elle constitue l'outil stratégique de la CTC en matière de développement économique et un interlocuteur principal pour accompagner localement les projets des entreprises. A travers un conventionnement avec la CTC, l'ADEC assure l'instruction de certaines aides régionales, nationales et/ou européennes (hors soutiens numériques en faveur des entreprises) ;
- > **Les EPCI** qui assurent la mise en œuvre des interventions économiques sur leur territoire ;
- > **Les organismes de type chambres consulaires** qui disposent d'une bonne connaissance du tissu d'entreprises, de ces besoins et qui accompagnent localement les projets des entreprises.

En l'absence de crédits FEDER fléchés sur l'accompagnement à digitalisation des entreprises sur la période 2014-2020, les impacts sur le PO des enjeux liés à la clarification des rôles et à la complémentarité des interventions ont été faibles. En revanche, compte tenu des attentes fortes de la commission européenne pour ce type d'actions pour le nouveau programme, une clarification des interventions semble nécessaire.

➤ Peu d'actions programmées concernant le thème de la donnée et de l'information géographique

Les actions portant sur le thème de la donnée, cofinancées au sein du PO Corse, ont **concentré environ 10% de la maquette FEDER** de la Pi 2c. Les projets ont majoritairement porté sur des initiatives favorables à l'exploitation de données libérées (open-data, big data), la production efficiente, la mutualisation et le partage de l'information géographique :

- OPEN DATA CORSICA 2019/2021 - Collectivité de Corse (52 500 € FEDER)
- Portail géographique Infogéo Corse - Collectivité de Corse (86 989,06 € FEDER)
- Mise en œuvre des animations territoriales relatives à l'ouverture des données publiques (OPENDATA) - Collectivité de Corse (37 500 € FEDER)
- CAPA MOVE - Phase 2, porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) (275 000 € FEDER)
- Production et diffusion des bases de données orthophographiques haute résolution (Ortho HR) et d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) sur la Corse, porté par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) (103 646 € FEDER)

➤ Mais des premiers résultats qui confirment l'intérêt d'amplifier la dynamique

L'intérêt de la Corse en matière de prise en compte des enjeux autour de la donnée n'est pas récent. La Région apparaît même précurseur à travers le portail Open data Corsica qui a émergé en 2013, soit avant la loi pour une République Numérique du 07/10/16 et qui fixe les obligations en matière de publication des données en ligne aux collectivités de + de 3 500 habitants.

Le projet open data Corsica permet de faire exister des outils collaboratifs et participatifs grâce à l'échange et la libre circulation des documents et des savoirs. Le FEDER a été mobilisé pour financer l'hébergement et l'édition de la plateforme data.corsica afin de diffuser des jeux de données et les utiliser. Elle est de plus en plus utilisée par les entreprises, collectivités locales et étudiants et cette fréquentation augmente de manière corrélée avec le volume de données présente dans l'outil.

D'autres projets cofinancés viennent apporter des services nouveaux aux acteurs corses comme :

- le portail d'information géographique – info Géo (20 000 visites/an) qui permet à de nombreuses collectivités locales peu dotées en ressources d'ingénierie de collecter des informations indispensables (fonds de plans, données IGN) pour alimenter leurs réflexions et démarches quotidiennes (documents d'urbanisme et de planification, informations des habitants, etc...) ;
- le projet Capa Move qui permet de mesurer et informer en temps réel les ajacciens sur les conditions de circulation du territoire. Il permet ainsi aux usagers d'adapter leurs modes de déplacement (voiture, transports en commun, transports alternatifs) et leurs itinéraires en fonction de la situation réelle du trafic sur le territoire ajaccien.

Ces premiers résultats montrent l'intérêt de poursuivre les dynamiques engagées concernant la donnée (data et information géographique).

➤ Des initiatives, notamment en matière de vulgarisation, à amplifier

En complément de l'évolution des volumes de données et des thèmes pouvant être mobilisés, un des enjeux pour l'avenir va consister à rendre davantage accessibles ces données et ces outils à un panel d'acteurs encore plus élargi. En effet, et même s'il y a des eu des évolutions, l'appropriation des enjeux autour de la problématique de la donnée est souvent dans l'esprit des gens, réservée aux personnes qui interviennent dans le domaine scientifique (informatique, mathématiques, etc...). La manière dont on a pris l'habitude de parler de ces sujets, les types de réseaux qui diffusent et échangent autour de ces informations font que cela crée une « barrière » entre spécialistes et non spécialistes.



Mais cette barrière n'est pas immuable, **le développement d'outils permettant de visualiser et d'interpréter aisément ces informations** peut contribuer à répondre à cet enjeu. Les actions portant sur des approches comme la datavisualisation constituent par exemple, d'excellents vecteurs. Des initiatives ont par ailleurs déjà été menées durant la crise sanitaire (tableaux de bord et graphiques intégrant les chiffres clés du Covid-19)

Ces outils, qui peuvent être intégrés aux plateformes existantes (open data et infoGéo Corse par exemple) permettent non seulement de sensibiliser en affichant en ligne un produit abouti (ex, une carte, un graphique conçu à partir de données croisées) mais également de répondre aux besoins d'utilisateurs ne disposant pas de compétences pour traiter et valoriser des données brutes.

> **Plus-value du FEDER : un effet levier plus marqué pour les projets portant sur le numérique éducatif et la médiation numérique que sur les initiatives menées en faveur de la donnée**

La plus-value du FEDER et son caractère déterminant dans la réalisation des projets en faveur des usages semblent différer selon les types et l'ambition de projets cofinancés.

- **Concernant le numérique éducatif :** pour la majorité des bénéficiaires interrogés, les projets n'auraient pas pu être menés sans l'intervention du FEDER : le taux d'intervention FEDER de 50% et les coûts importants des équipements au regard des ressources limitées des collectivités locales rendent l'aide indispensable à la réalisation des projets.

Les élus des petites communes rurales portent une très grande attention à leurs écoles et sont prêts à consentir des efforts non négligeables. Cependant, leur possibilité de financement est souvent très faible.

Ainsi, la plupart d'entre eux hésitent à engager des dépenses nouvelles. Beaucoup tardent à renouveler les équipements ou, prudemment, répondent à la demande « au coup par coup » ou encore se contentent d'expérimenter des configurations sur quelques écoles.

Ainsi, pour les porteurs de projets estimant que les actions auraient peut-être été menées sans le FEDER, la plus-value de l'aide apparaît néanmoins indéniable dans le sens où elle leur a permis :

- > **« D'aller plus vite » :** certaines collectivités imaginaient équiper progressivement les classes avec un rythme de 1 à 2 classes et dans les 10 années à venir. Les soutiens FEDER ont permis de mener des actions d'envergure et d'équiper des dizaines de classes en une opération et in fine de gagner plusieurs années.
- > **« D'aller plus loin »** en faisant parfois le choix d'acquérir des équipements plus onéreux mais aussi plus performants (type ENI).

- **Concernant la médiation numérique :**

L'apport du FEDER est non négligeable, mais il apparaît **peu adapté aux projets de médiation numérique**.

Il est d'ailleurs diversement apprécié par les structures de médiation : pour certaines, cet apport a été déterminant et les projets n'auraient pas pu se réaliser sans l'appui du FEDER ; pour d'autres, les porteurs de projet auraient pu trouver d'autres sources de financement plus facilement utilisables et moins lourds en ce qui concerne la gestion de projet.

Il est clair que **le FEDER a constitué une aide financière déterminante** à des structures qui auraient sans doute disparu sans ce soutien, en particulier à des petits espaces isolés dans des zones rurales qui n'ont parfois pas d'autres alternatives de financement. Il a permis d'assurer la continuité d'activités déjà engagées par le passé, de développer de nouvelles offres, d'apporter un réel service aux citoyens dans leur appropriation du numérique, d'initier des partenariats, de recruter des compétences dédiées, de découvrir de nouvelles opportunités de médiation.

Néanmoins, le FEDER apparaît complexe sur le plan administratif pour des projets de montants modestes, pour la plupart inférieurs à 50 000 €, et pour lesquels les besoins évoluent fortement :

- Le poids administratif de suivi des projets mobilisent les animateurs au détriment d'un suivi qualitatif des demandes des citoyens ;
- Les versements tardifs des subventions pèsent sur la trésorerie de ces petites structures (délais de 24 mois parfois enregistrés) ;
- Certains contrôles se sont traduits par des ordres de reversement qui ont pu avoir un impact sur la trésorerie des structures ;
- Les porteurs de projets estiment que les règles évoluent parfois et ne sont pas énoncées suffisamment clairement par la Collectivité de Corse lors du dépôt des dossiers de demande de financement.

Enfin, le financement FEDER (50%) apparaît moins attractif pour les structures de médiation que par le passé au regard des difficultés de certaines d'entre elles à trouver des contreparties.

- **Concernant les projets en faveur de la donnée/data**, les travaux d'évaluation montrent que la majorité des projets programmés auraient pu être conduits sans le soutien FEDER. En effet, parmi les projets recensés, beaucoup ont été portés par la CTC ou des structures de taille importante (IGN) qui disposent de moyens financiers plus étoffés permettant d'assurer les contreparties financières nécessaires.

Pour autant, l'intérêt du FEDER est également mis en avant dans la mesure où l'aide a souvent permis aux porteurs de projet de s'orienter vers des outils et des technologies plus aboutis. C'est par exemple le cas pour le projet « Open Data Corsica » qui a permis à la CTC :

- d'acquérir une solution dans le cloud, « clés en main » (Open Data Soft) et d'être opérationnel à court terme au regard d'une solution externalisée qui aurait été confiée à des développeurs ;
- de bénéficier d'une qualité de services importante via l'outil (ex : applications natives de type data visualisation).

Enfin, si l'enjeu de demain est de sensibiliser davantage les porteurs de projets de taille intermédiaire aux enjeux de la donnée et les inciter à s'engager dans des démarches, la plus-value d'une intervention FEDER serait plus importante : il s'agit d'une thématique qui présente des enjeux encore peu connus et mal maîtrisés par l'ensemble des décideurs. Certains d'entre eux n'identifient pas toujours la plus-value de mettre en œuvre ce type de projet qui s'avère souvent onéreux. Le fait de disposer d'une subvention FEDER peut ainsi contribuer à convaincre les décideurs de lancer des projets.



3. Les pistes de réflexions

La Collectivité de Corse a réalisé un effort très important de déploiement des infrastructures très haut débit au cours des dernières années. Parallèlement, dans le cadre de la programmation 2014-2020, elle a concentré ses efforts sur le développement de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU), à savoir :

- Le réseau régional haut débit des établissements d'enseignement secondaire de Corse ;
- Le réseau des écoles en très haut débit ;
- Le GFU THD santé.

Le déploiement du très haut débit et des GFU constitue un socle très important de développement des nouveaux services en Corse. Les GFU favorisent notamment la mutualisation des services numériques, permettent de réduire les coûts et contribuent à réduire les inégalités territoriales en particulier en favorisant l'accès à des ressources numériques et de télécommunication qui ne seraient pas abordables pour les petites entités si elles devaient investir seules.

Malheureusement, dans le cadre de la programmation 2014-2020, la dynamique des GFU n'a pas enregistré le succès escompté : le réseau des écoles est demeuré embryonnaire ; les communes et communautés de communes n'ont pas saisi l'opportunité de l'appel à projets lancé par la Collectivité de Corse.

On constate par ailleurs que :

- L'offre Wi-Fi n'est pas encore suffisamment développée alors qu'elle répond à une demande croissante du public en situation de mobilité, en particulier les touristes même si l'appel à projet WiFi4EU a donné des résultats intéressants (62 communes corses mobilisées¹) et si la Collectivité de Corse porte le projet WiFi4Corsica ;
- Le trafic local de flux de télécommunications ne reste pas localement, mais passe par d'autres hubs français (Paris), voire internationaux pour revenir en Corse, ce qui génère des coûts supplémentaires pour les Corses ;
- Il n'existe pas de datacenters publics permettant d'héberger les données publiques générées par les acteurs publics (collectivités, acteurs académiques et de la recherche...) même si deux datacenters sont exploités aujourd'hui par des acteurs privés, mais ne semblent pas être remplis.

Ces constats révèlent un triple enjeu de réduction des coûts des services numériques pour les citoyens et pour les professionnels, d'accélération du développement de ces services et de souveraineté pour le territoire corse. Ils sont également exprimés dans la stratégie Smart-Isula².

¹ Source : SDTAN de Corse – Ambizione Digitale – Ambitions Digitales – Fiche thématique « Infrastructures numériques et souveraines », Juin 2019.

² Ibidem.

Il est proposé de favoriser la mutualisation des services numériques par les actions suivantes :

A – DEVELOPPER LES GROUPES FERMES D’UTILISATEURS PUBLICS

Deux GFU pourraient être déployés :

- Le premier à destination des écoles en tenant compte de l’expérience de la Communauté de Communes de Porto-Vecchio ;
- Le second pour les communes et EPCI qui ne disposent pas à l’heure actuelle de services de télécommunications appropriés.

Sont particulièrement visés la connexion mutualisée à Internet, des services de visioconférence, la gestion de l’interconnexion des sites, la qualité de service (QoS), l’accès à des plates-formes partagées, l’accès à des ressources numériques partagées, la sécurité des systèmes d’information et des données...

Ces services favoriseraient la coordination et la coopération entre les acteurs publics, permettraient de diminuer les coûts pour chaque entité publique et amélioreraient la qualité de service. Ils permettraient de renforcer la confiance entre les acteurs et de combler des inégalités territoriales en ce qui concerne l’accès aux services numériques.

Le développement de ces GFU suppose un travail pédagogique et d’accompagnement des communes et des EPCI pour mettre en évidence les bénéfices d’une telle mutualisation.

B – INTENSIFIER LE DEVELOPPEMENT DU WI-FI TERRITORIAL

L’objectif est ici de compléter les actions déjà mises en œuvre dans le cadre de WiFi4EU et de WiFi4Corsica pour développer de nouveaux points d’accès et de nouveaux services via le WiFi à destination notamment des touristes venant en Corse (découverte du patrimoine corse, valorisation de la langue corse, offre d’hébergement et de restauration, parcours contextualisés...).

C – EXAMINER L’OPPORTUNITE ET LA FAISABILITE DE LA CREATION D’UN GIX ET D’UN DATACENTER PUBLIC CORSE

L’action consisterait à :

- Mettre en place un nœud de télécommunication mutualisé GIX (Global Internet eXchange) permettant l’interconnexion directe d’opérateurs IP et des interconnexions inter-sites locales sans déport hors de la Corse. Une telle plate-forme favoriserait les échanges et le développement local, réduirait les coûts de trafic, améliorerait les performances pour les utilisateurs et renforcerait l’attractivité de l’île.
- Créer un datacenter public permettant d’héberger en Corse les données publiques générées par les acteurs publics tout en apportant un niveau de sécurité important tant pour les acteurs publics que pour les citoyens. Ce projet pourrait être croisé avec les initiatives de développement de datacenters publics sous l’impulsion du Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) dans les régions françaises.

Il est néanmoins indispensable d'évaluer l'opportunité et la faisabilité économique et juridique de ces deux projets en portant attention sur les questions de portage et de pérennité de ce portage.

D – CLARIFIER LA REDACTION ACTUELLE DU PO ET EN PARTICULIER L'ARTICULATION ENTRE L'OS 1.2 ET 3.1 (RECOMMANDATION TRANSVERSALE)

La rédaction actuelle du PO prévoit un ciblage des usages et services numériques au sein de la priorité 3 (OS 1.2) mais également au sein de la priorité 8 (OS 3.1) dédiée au volet « infrastructures ».

Plusieurs points d'attention devront être prise en compte concernant l'architecture du futur PO :

- selon les dernières informations de la CE, un nouvel OS 1.5 « connectivité numérique » aurait été créé en remplacement de l'OS 3.1 ;
- les types d'actions attendus sur l'OS 3.1 (futur 1.5) gagneraient à être clarifiés : les soutiens en direction des usages doivent a priori être intégrés essentiellement au sein de l'OS 1.2.

E – VEILLER A LA COHERENCE AVEC LES CPER ET AUTRES INITIATIVES (RECOMMANDATION TRANSVERSALE)

Les mandats de négociations pour les prochains CPER prévoient la possibilité d'aller dans certains cas sur des sujets portant sur le numérique (crédits CPER 21-27 et crédits Plan de relance 21-22).

En complément, la CE a souhaité engager des crédits complémentaires pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Ainsi, les États membres vont élaborer des plans nationaux pour la reprise et la résilience, qui définissent un ensemble cohérent de réformes et de projets d'investissements publics (les infrastructures numériques sont identifiées comme prioritaires). Ces crédits, baptisés « FRR » (Facilité pour la Reprise et la Résilience), viendront compléter les crédits nationaux/régionaux. Il conviendra ainsi néanmoins d'être vigilant vis-à-vis des stratégies à adopter pour cofinancer les projets car les crédits FRR ne devraient pas être compatibles avec les crédits FEDER.

MODALITES

Actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs publics.

Recours à des appels à projet ouverts pour les actions A et B.

Identification d'acteurs susceptibles de porter les projets de l'action C.

Coût : A estimer

CONSTATS ET ENJEUX

Le domaine de l'éducation un enjeu clé pour le territoire. Les priorités se retrouvent en partie dans les orientations données au PO FEDER 2014-2020 : les travaux d'évaluation ont montré une forte concentration des crédits FEDER sur le numérique éducatif (plus de la moitié des crédits dédiés aux usages du numérique).

Les interventions FEDER ont eu ici des impacts indéniables sur la configuration des écoles corses et sur les plans éducatifs, sociaux et territoriaux.

Néanmoins, d'autres enjeux forts persistent et les confinements successifs induits par la crise sanitaire ont révélé le caractère prioritaire du numérique éducatif sur le territoire et les cofinancements FEDER peuvent constituer des leviers d'interventions.

ACTIONS PROPOSEES

Les travaux d'évaluation ont permis de mettre en évidence plusieurs actions répondant aux besoins actuels et s'inscrivant dans la continuité des interventions engagées jusqu'à présent.

A – MOBILISER LES CREDITS FEDER POUR ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT D'UN ENT EN DIRECTION DU 1^{ER} DEGRE

Les confinements successifs ont mis à rude épreuve les pratiques éducatives et la continuité pédagogique. Les premiers retours montrent que les établissements disposant d'un ENT ont pu s'organiser plus rapidement, à l'instar des établissements corses du 2nd degré qui se sont appuyés sur le portail LEIA (collèges et lycées).

Sur ce point, seulement 1/3 des établissements du 1^{er} degré du territoire sont dotés d'un ENT (environ 80 écoles sur les 254 que compte le territoire) et ces derniers s'appuient sur des solutions qui leurs sont propres (prestataires différents). Le déploiement d'un ENT à l'échelle du territoire Corse pourrait avoir un impact significatif en faveur du numérique éducatif. Plusieurs principes pourraient guider ce type d'intervention :

- Prévoir une logique de mutualisation/regroupement des projets autour d'un dossier FEDER unique, porté par la CTC pour le compte des écoles corses : ex sous la forme d'un marché à bon de commande. A titre informatif, ce type d'initiative a déjà été mis en place dans le cadre d'autres PO FEDER-FSE sur la période 2014-2020 (PO Picardie) ;
- Envisager la possibilité de cofinancer également de l'ingénierie et des mesures d'accompagnement (volet immatériel).

B – CONTRIBUER AUX REFLEXIONS AUTOUR DE L'AMENAGEMENT DU RESEAU INTERNE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le déploiement de la fibre contribue au développement des usages et du numérique éducatif. Pour autant, de nombreux établissements scolaires ont été conçus il y a plusieurs décennies et sans intégrer la dimension numérique (architecture réseau, équipements nécessaires pour optimiser les pratiques, reconfiguration des salles pour les adapter aux nouvelles pratiques d'enseignement). On retrouve ainsi souvent des pans entiers des établissements non câblés (salles des professeurs, espaces isolés, etc..).

Les interventions FEDER pourraient dans un premier temps permettre de mieux comprendre la situation au sein des établissements corses via le cofinancement d'études/diagnostics et d'ouvrir une réflexion autour de l'architecture réseau et service d'un établissement du 21^{ème} siècle (état des lieux, propositions, estimation budgétaire) et des transformations nécessaires à l'adaptation à de nouveaux usages innovants de l'apprentissage en classe.

MODALITES

Mise en œuvre par l'AG à l'écriture du programme (en partenariat avec le Rectorat de Corse)

Coût : A définir selon les priorités retenues

CONSTATS ET ENJEUX

A l'instar des constats observés au niveau national, la majorité des entreprises corses n'ont pas encore suffisamment intégré le numérique au sein de leur process de travail. Plusieurs freins complexifiant l'appropriation des enjeux en matière de numérique par les entreprises du territoire ont été mis en avant :

- un manque de temps et de recul du chef d'entreprise ;
- une méconnaissance des dispositifs existants pour accompagner les chefs d'entreprises et surtout de la plus-value que peuvent apporter les outils déployés : en Corse, la part des chefs d'entreprises considérant que le numérique pouvait contribuer au développement de leur activité a diminué ces dernières années (76% en 2016 contre 81% en 2014) ;
- une approche trop technologique par rapport à des besoins métiers des entreprises avec un risque d'inadaptation des solutions numériques par rapport à ces besoins ;
- des coûts jugés trop élevés.

Si peu d'interventions en faveur de la digitalisation des entreprises ont fait l'objet de cofinancements FEDER en Corse (à l'image de la majorité des PO français), les besoins observés sur le territoire ainsi que les orientations de la CE pour la programmation 2021-2027 (programme Digital Europe) incitent fortement les AG à amplifier ce type d'initiatives.

ACTIONS PROPOSEES

A – COFINANCEMENT D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES

En dépit des besoins importants, il n'existe pas à ce jour de dispositifs d'aides permettant d'accompagner les entreprises à la fois sur le volet investissement et accompagnement. Il est proposé de mobiliser les crédits FEDER afin d'organiser un AAP annuel « digitalisation numérique » qui pourrait être structuré autour de plusieurs volets complémentaires :

- 1 volet diagnostic pour les TPE ;
- 1 volet « accompagnement site internet et usages des réseaux sociaux » (conseils et cofinancements de l'outil) ;
- 1 volet « outils et applications » (sécurité, hébergement de données etc...) à destination des entreprises plus « avancées » dans le processus de digitalisation.
- 1 volet « innovation » pour les entreprises déjà aguerries souhaitant aller plus loin dans leur processus de transformation en intégrant des technologies avancées et à fort potentiel à leur chaîne de valeur (IoT, robotique, technologies XR, data, calcul haute performance...).

Nota : pour faciliter certaines AG ont mis en place « des chèques transformation numérique » cofinancés par le FEDER (ex en Nouvelle Aquitaine : ces derniers peuvent couvrir 50% des dépenses pour un maximum de 150 000€).

Ces chèques s'adressent à tout type d'entreprises et de secteur d'activité. Concrètement, les soutiens ont vocation à financer les prestations suivantes :

- conseils,
- formation,

- prestation de service (marketing digital, AMOA, assistance et maintenance),
- investissement matériels (tablette, PC, smartphone, imprimante 3D, balance connectée, matériel lecture code barre ou autre technologie...),
- infrastructures (achat serveur, frais d'hébergement).

B – CLARIFIER L'ORGANISATION ET LE ROLE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Si la compétence en matière de stratégie économique revient à la CTC, d'autres acteurs peuvent contribuer à la mise en œuvre des interventions en faveur de la digitalisation des entreprises sur le territoire corse (CTC, ADEC, Chambres Consulaires). Les rôles de chaque acteur doivent être dès à présent clarifiés. Ex :

- CTC = instruction (ex : DAE avec une expertise/avis DAN sur les dossiers ?)
- ADEC et Chambres Consulaires (bénéficiaires du FEDER pour mettre en œuvre l'AAP et accompagner les entreprises dans leurs projets ? Ex : montage du projet, conseils et réalisations de diagnostic numérique, etc...)

MODALITES

Mise en œuvre par l'AG à l'écriture du programme et du DOMO

Adaptation des moyens humains en matière de gestion et d'instruction) en fonction des modalités de gestion qui seront retenues (possibilité également de mobiliser des crédits d'assistance technique).

Coût : à estimer

CONSTATS ET ENJEUX

L'intérêt de la Corse en matière de prise en compte des enjeux autour de la donnée n'est pas récent. La Région apparaît même précurseur à travers le portail Open data Corsica qui a émergé en 2013, soit avant la loi pour une République Numérique du 07/10/16 qui fixe les obligations en matière de publication des données en ligne aux collectivités de + de 3 500 habitants.

Les actions portant sur le thème de la donnée, cofinancées au sein du PO Corse, ont concentré environ 10% de la maquette FEDER de la Pi 2c. Le projet open data Corsica constitue une action clé de cette programmation. Il permet de faire exister des outils collaboratifs et participatifs grâce à l'échange et la libre circulation des documents et des savoirs. Le FEDER a été mobilisé pour financer l'hébergement et l'édition de la plateforme data.corsica afin de diffuser des jeux de données et les utiliser. Elle est en plus utilisée par les entreprises, collectivités locales et étudiants et cette fréquentation augmente de manière corrélée avec le volume de données présente dans l'outil.

La présente évaluation a mis en exergue l'importance de poursuivre les dynamiques engagées concernant la donnée (data et information géographique).

ACTIONS PROPOSEES

A – POURSUIVRE L'ENRICHISSEMENT DE L'OPEN DATA DATA.CORSICA

L'intérêt et l'attractivité des outils d'Open Data sont en partie conditionnés par les volumes de jeux de données ainsi que par la complétude, la qualité et le rafraîchissement de ces dernières. Ainsi, sur la période 2021-2027 et dans la continuité des travaux engagés dans le précédent PO, le FEDER pourrait apporter son concours sur différentes actions comme par exemple :

- l'acquisition de données supplémentaires, y compris de données géographiques, orthophotographiques... ;
- Le moissonnage de données en relation avec les EPCI qui se sont lancés dans l'open data ;
- le cofinancement de modules/outils complémentaires visant à traiter et vulgariser les données à destination d'un public non initié (EPCI, ...) ;
- le cofinancement d'actions permettant de répondre aux enjeux en matière d'hébergement de données et de la souveraineté numérique : ex, déploiements d'hébergeurs locaux.

B – CONTRIBUER A LA DYNAMIQUE COLLECTIVE AUTOUR DE LA DONNEE

Au-delà des outils, il existe également un enjeu à sensibiliser les acteurs locaux et dégager une dynamique collective autour de la question des données. Malgré les efforts déjà menés, de nombreux acteurs et décideurs locaux ne perçoivent pas toujours la plus-value d'engager une politique forte en matière de données. En lien avec la stratégie régionale en faveur de la donnée pilotée par la CTC (en cours de définition), les fonds FEDER pourraient contribuer à cet objectif à travers le financement de différents types d'actions :

- l'organisation de manifestations territoriales autour du thème de la donnée ;

- le cofinancement de l'animation : ex, cofinancement FEDER d'un poste de chargé de missions en charge d'aller à la rencontre des collectivités locales pour sensibiliser les acteurs, présenter les outils régionaux et recenser les besoins locaux.

C – ALLER VERS LA CONSTITUTION DE « JUMEAUX NUMERIQUES »

Il existe aujourd'hui un enjeu de patrimonialité et de souveraineté des données à travers la constitution de « jumeaux numériques » de territoires qui contribuent à constituer le patrimoine immatériel de ces territoires et sur lesquels des couches de services numériques peuvent venir s'agréger (tourisme, patrimoine physique, commerces, pilotage et hypervision en matière de services urbains...). L'enjeu est aussi la production de contenus numériques de qualité visant à renforcer l'attractivité du territoire. Ces projets s'inscrivent dans des dynamiques de « smart territoires » dont elles constituent un élément central.

Toutefois, pour réaliser ces « jumeaux numériques », il est aussi important que les territoires se dotent des couches de données indispensables à leur réalisation. Ainsi, la Collectivité de Corse pourrait-elle soutenir des projets de Référentiels Topographiques à Très Grande Echelle (RTGE) et la réalisation de socles de données 3D permettant d'aboutir à la réalisation de ces « jumeaux numériques ».

Le cofinancement par le FEDER pourrait porter sur la réalisation des relevés topographiques, l'acquisition de matériels, le développement du socle de données 3D et l'ingénierie de mise en œuvre, d'accompagnement, de formation et d'animation.

MODALITES

Action A, B et C : mise en œuvre par l'AG à l'écriture du programme et du DOMO

Coût : à évaluer

CONSTATS ET ENJEUX

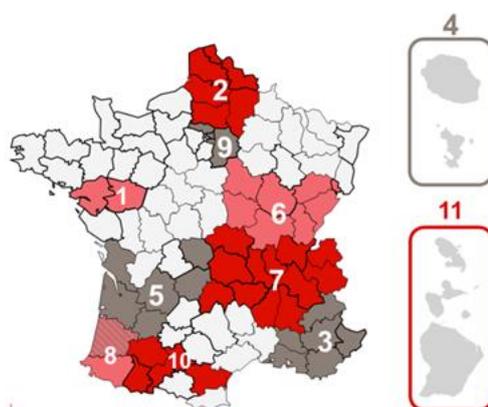
L'analyse des usages numériques des Corses réalisée dans le cadre du Baromètre Corse Numérique 2019, le diagnostic élaboré en vue de la conception de la stratégie numérique Smart Isula et l'étude des projets de médiation numérique cofinancés par le FEDER conduisent au même constat : la médiation et l'inclusion numériques sont une condition indispensable de réussite de l'appropriation et du développement des services et des usages numériques en Corse, en particulier pour les citoyens demeurant dans des zones enclavées et éloignées des centres urbains où les services sont physiquement plus accessibles.

L'analyse des projets cofinancés par le FEDER a, par ailleurs, révélé un fort besoin de coordination, de mutualisation entre les espaces publics numériques de la région et d'ingénierie d'accompagnement, facteur d'harmonisation des outils et des services, d'effet de dynamisation et d'entraînement, de réduction des coûts et de renforcement des coopérations inter-territoriales. Elle a également montré que le parc des espaces publics numériques était vieillissant et devait être impérativement renouvelé et que ces espaces devaient davantage s'ouvrir à de nouvelles opportunités d'offre comme la fabrication numérique et le coworking. L'ouverture aux cibles professionnelles qui a été timidement amorcée en raison des besoins des commerçants, artisans et petits entrepreneurs révélés par la crise sanitaire, a été aussi soulignée. Enfin, la professionnalisation des médiateurs numériques a été mise en évidence comme un enjeu majeur pour améliorer la qualité des services de médiation.

ACTIONS PROPOSEES

A – CREER ET DEVELOPPER UN HUB CORSE POUR UN NUMERIQUE INCLUSIF

Pour répondre aux enjeux d'harmonisation et de mutualisation des services de médiation numérique, il est capital d'établir une coordination régionale sous la forme d'un « hub pour un numérique inclusif » spécifique à la Corse et correspondant à son identité et ses besoins comme il en existe dans 11 autres régions françaises. Ces hubs ont pour fonction de fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'une région, de stimuler les échanges entre eux, d'accompagner le développement des espaces de médiation numérique, de leur apporter de l'ingénierie, de mutualiser des ressources et des partenariats et de contribuer à la professionnalisation des médiateurs numériques.



Source : Banque des Territoires :
<https://www.banquedesterritoires.fr/la-carte-des-hubs-dinclusion-numerique>

Le futur hub corse remplirait ces missions en ayant pour objectif d'apporter une ingénierie au plus près des besoins des espaces numériques, d'accompagner la montée en compétences des médiateurs et de déployer des services et ressources communs afin d'alléger les coûts et les contraintes pour chaque espace (moyens techniques, programmes d'animation, partenariats scellés à l'échelle régionale, groupement de commandes...).

B – ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ESPACES NUMERIQUES

Compte tenu du caractère vieillissant d'un certain nombre d'équipements des espaces publics numériques (ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs...), et de l'intégration de nouvelles offres de services autour de la fabrication numérique (impression 3D, fraiseuses numériques, machines à découpe laser...), il est indispensable de prévoir un renouvellement de ces matériels.

La faisabilité juridique et économique de l'hypothèse d'une commande groupée de matériels réalisée par le futur hub corse pour un numérique inclusif pour le compte de l'ensemble des espaces publics numériques du territoire pourrait être étudiée. Elle suppose néanmoins de bien connaître en amont les besoins de ces espaces à moins d'envisager un système de dotation forfaitaire moyenne par espace public, à charge pour les espaces de trouver d'autres sources de financement pour satisfaire leurs besoins complémentaires.

C – SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DES ANIMATEURS DES ESPACES NUMERIQUES

La professionnalisation des médiateurs numériques est un facteur clef de succès de la qualité de l'offre de services des espaces publics numériques. Elle a également été identifiée comme telle dans la stratégie numérique régionale Smart-Isula. Elle se caractérise par le montage d'un catalogue de formations, la constitution et l'agrégation de ressources pédagogiques et la mise en œuvre des actions de formation en distanciel et en présentiel.

Cette professionnalisation pourra être accompagnée par le futur hub corse pour le numérique inclusif.

Nous préconisons de ne pas inclure dans le cofinancement FEDER les salaires des médiateurs et les charges qui leur sont liées à l'échelle de chaque espace public numérique. D'autres sources de financement comme le CPER permettrait de répondre plus aisément aux besoins des espaces publics existants et à de nouveaux projets. L'analyse des projets déjà cofinancés par le FEDER a, en effet, montré que ces projets étaient de taille modeste (environ 15 à 25 K€ par espace) et qu'ils représentaient une charge lourde pour les espaces et pour la Région en ce qui concerne leur traitement administratif. Une exception pourrait être néanmoins envisagée : l'attribution d'un forfait moyen identique pour chaque territoire qui simplifierait le traitement et le contrôle financier des projets. La faisabilité de cette hypothèse mériterait d'être étudiée.

MODALITES

Conception et développement du hub corse pour un numérique inclusif (action A).

Estimation préalable du volume financier des équipements des espaces publics numériques (action B).

Conception d'un catalogue et des contenus des formations pour les médiateurs numériques (action C).

Coût : A évaluer

CONSTATS ET ENJEUX

A ce jour, seules les deux plus grandes agglomérations de la Corse (la CA de Bastia et la CA du Pays Ajaccien) ont engagé des projets de transformation numérique de leurs territoires appelés « smart territoires ». La CA du Pays Ajaccien travaille à l'heure actuelle à l'élaboration de sa stratégie de territoire sur le numérique en s'appuyant notamment sur son expérience de CAPA Move et avec un volet services urbains important : suivi d'occupation des parkings, régulation de l'éclairage public grâce à l'Internet des Objets, gestion des consommations énergétiques des bâtiments de l'agglomération, plate-forme de commerce connectée, digitalisation du patrimoine muséal... L'expérience du village de Cozzano utilisant les potentialités de l'Internet des Objets pour surveiller les infrastructures du territoire dans le cadre du projet « Smart Paesi » conduit par l'Université de Corse constitue une référence intéressante qui pourrait être diffusée auprès d'autres territoires ruraux de Corse.

Cependant, en-dehors de ces projets, le territoire corse ne compte pas d'initiatives structurées permettant d'enclencher des dynamiques de territoires numériques et contribuant à l'accélération de la diffusion du numérique.

Or, les expériences menées dans d'autres régions françaises comme la Région Sud ou les Hauts-de-France montrent que les démarches de stratégies numériques de territoires et de projets de « smart territoires » sont structurantes et permettent d'engager une transformation profonde de ces territoires en associant pleinement l'ensemble des acteurs publics et privés.

L'enjeu est, par conséquent, d'accompagner le développement de stratégies et de projets de « smart territoires » en faisant de ces stratégies et de ces projets des leviers de transformation et de faciliter la diffusion des expériences.

ACTIONS PROPOSEES

A – ACCOMPAGNER LA REALISATION DE STRATEGIES DE TERRITOIRES SUR LE NUMERIQUE

Les stratégies numériques répondent à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les acteurs des territoires (et non seulement les acteurs numériques) aux enjeux des transformations induites par le numérique et créer une appropriation par eux du numérique ;
- Structurer et mettre en dynamique le territoire autour d'objectifs partagés à travers une démarche de prospective et de mutualisation et favoriser la transversalité ;
- Identifier des initiatives et des projets ainsi que des acteurs ayant des besoins et des projets numériques ;
- Créer les constituants permettant de développer des services numériques performants : infrastructures numériques, politique de la donnée territoriale et systèmes d'information géographique,, accompagnement sur la transition numérique des entreprises... ;
- Produire une vision du territoire de demain éclairée par la dimension numérique et adaptée aux évolutions du XXIème siècle.

Ces stratégies numériques doivent être impérativement en phase avec les projets de territoires pour créer un « alignement » de la politique numérique du territoire sur l'ensemble des politiques publiques territoriales, répondre aux défis du territoire et parvenir à une cohérence globale de l'action publique.

Comme dans les Hauts-de-France, la Collectivité de Corse pourrait conditionner son soutien à des projets numériques sur les territoires à la réalisation de stratégies numériques par les EPCI, sauf si certains d'entre eux souhaitent se lancer dans la conception de lieux d'innovation hybrides dans un premier temps¹. Cette conditionnalité permet de rationaliser l'intervention régionale et de stimuler les territoires. Elle favorise la mutualisation et évite les financements redondants.

Les stratégies numériques devront aboutir à l'identification de 2 à 4 projets clairement définis, très rapidement réalisables et à finalité opérationnelle. L'aide de la Collectivité de Corse pourrait être conditionnée par cet objectif.

La mise en œuvre de cette action suppose une animation et un accompagnement puissants des territoires par la Collectivité de Corse : animation d'un réseau des référents numériques des territoires, expertise dans le montage des projets, création de dynamiques collaboratives, mise en œuvre d'actions de mutualisation...

B – ACCOMPAGNER LA REALISATION DE PROJETS DE « SMART TERRITOIRES »

Ces projets consistent en le déploiement de services numériques qui peuvent concerner toutes les facettes d'un territoire : dématérialisation des services publics, concertation citoyenne, patrimoine, culture et tourisme, développement économique (écosystème numérique, transition numérique des entreprises et innovation industrielle), commerce connecté, transition énergétique, pilotage des bâtiments, mobilités, services aux seniors, aux jeunes, aux personnes handicapées, sécurité publique,...

En principe, ces projets doivent intervenir en application de la stratégie numérique pour une plus grande cohérence du déploiement des services numériques sur les territoires. Il serait souhaitable d'aller dans ce sens sauf pour les territoires qui se sont déjà engagés dans la réalisation d'une stratégie numérique.

C – ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LIEUX D'INNOVATION HYBRIDES

Parallèlement à ces deux actions, la Collectivité de Corse pourrait soutenir le développement de projets de lieux d'innovation hybrides. Ces lieux remplissent une mission d'animation, de stimulation et de développement des territoires en associant de par leur nature plusieurs fonctions et plusieurs types de cibles selon les spécificités des territoires : fabrication numérique, coworking, formation, culture, incubation de projets, médiation numérique, accompagnement des entreprises à la transition numérique, ateliers de créativité, ateliers de découverte et d'apprentissage du numérique, acquisition de compétences de technologies avancées (ex : technologies immersives)... Portés par des communautés, ces nouveaux lieux peuvent porter ou accompagner fortement les stratégies numériques des territoires. Pour des territoires qui ont des difficultés à concrétiser leurs stratégies numériques et qui ne savent pas comment aborder le numérique, la mise en place de ce type de lieu peut être une opportunité permettant de concevoir par la suite une stratégie numérique. A l'inverse, les stratégies numériques de territoires peuvent déboucher sur la réalisation de ces lieux.

¹ Voir infra : C – « Accompagner la mise en œuvre de lieux d'innovation hybrides.

Ces lieux d'innovation hybrides peuvent être construits ex nihilo ou par enrichissement des espaces publics numériques existants souhaitant diversifier leur offre¹.

Le FEDER pourrait également cofinancer la mise en œuvre d'un plateau d'ingénierie animé par la Collectivité de Corse pour accompagner la mise en place de ces lieux et des actions de mutualisation de l'offre de services et de mise en réseau des lieux.

MODALITES

Action A : Appel à projets ouvert en direction des EPCI.

Action B : Accompagnement direct des territoires.

Action C : Appel à Manifestations d'Intérêt ou appel à projets.

Coût : A évaluer

¹ Cf l'axe R2 « Développer et organiser la médiation numérique ».

CONSTATS ET ENJEUX

La stratégie Smart-Isula a mis clairement en évidence l'importance du rôle du numérique dans la valorisation du patrimoine, de la langue et de la culture corses. La culture corse est très bien développée et contribue fortement à l'identité de l'île, le patrimoine culturel et architectural est riche et diversifié. Des initiatives ont déjà été prises sur le numérique comme l'application « Compru in Corsu » sur l'apprentissage et la diffusion de la langue corse, la banque de données en langue corse INFCOR, le traducteur en ligne français-corse « Parlami Corsu », le site des activités de pleine nature de la Collectivité de Corse, www.rando-patrimoine.corsica, ou les travaux du Laboratoire Régional d'Archéologie-Ajaccio (LRA) sur la modélisation 3D de certains éléments du patrimoine corse.

Cependant, un travail important reste à réaliser pour renforcer l'attractivité du patrimoine et de la culture corses : livre, spectacle vivant, patrimoine, musique, musées, filmographie, cultures et arts numériques...

L'enjeu est de focaliser le soutien du FEDER sur des grands projets structurants et à forts contenus culturels contribuant de manière déterminante à la valorisation et à l'attractivité de l'île ainsi qu'à un tourisme de qualité. Il est aussi de préserver la souveraineté du territoire sur la production et l'éditorialisation des contenus culturels.

Ce soutien doit être en phase avec la stratégie de la Collectivité de Corse sur la culture et le patrimoine. Elle doit se focaliser sur un apport significatif des technologies innovantes et sur la consolidation d'un socle indispensable au développement du numérique dans la culture et le patrimoine, en l'occurrence la numérisation de ce patrimoine, condition indispensable à l'existence et à l'efficacité de services numériques culturels.

ACTIONS PROPOSEES

A – DEVELOPPER LA NUMERISATION DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE CORSE

La Collectivité de Corse a déjà engagé une mise en réseau des musées du territoire. Cette action doit s'accompagner d'une numérisation des œuvres de ces musées, des sites archéologiques et du patrimoine corses de manière à ce qu'ils soient accessibles et contribuent pleinement à l'attractivité du territoire. Un portail dédié pourrait être mis en place pour mettre en lumière et rendre accessibles les œuvres numérisées.

B – ACCOMPAGNER LA REALISATION DE PROJETS CULTURELS A FORTS EFFET DE LEVIER ET CONTENUS S'APPUYANT SUR DES USAGES ET DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

Les technologies de réalité augmentée, virtuelle, mixte et immersive contribuent à renforcer l'attractivité des œuvres patrimoniales et permettent de placer le patrimoine hors les murs en le rendant accessible à tous. Elles sont aussi l'occasion de mettre en place des actions de médiation visant à faire découvrir la culture et ces technologies. Ces technologies sont aussi un moyen d'attirer un public jeune qui maîtrise souvent l'usage des casques de réalité virtuelle.

Elles peuvent alimenter des parcours de visite et de découverte éditorialisés et à fort contenus pour renforcer l'attractivité touristique.

C'est pour répondre à ces objectifs qu'a été créé par exemple Grand Palais Immersif, une filiale de la Réunion des Musées Nationaux (RMN) - Grand Palais soutenue par la Banque des Territoires, spécialisée dans la production, l'exploitation et la diffusion d'expositions numériques à Paris, en France et à l'international, dans la foulée de l'exposition « Pompéi », immersion spectaculaire dans une éruption volcanique, qui a attiré plus de 200 000 visiteurs en 2020.

Ces projets pourraient faire l'objet d'actions de médiation en s'appuyant sur les espaces publics numériques et les lieux d'innovation hybrides¹.

Plutôt que de soutenir une série de petits projets qui pourraient certes contribuer à l'attractivité du territoire régional, mais aussi poser des problèmes de cohérence et d'attractivité, il est recommandé à la Collectivité de Corse d'impulser dans ce domaine un ou deux grands projets structurants en s'appuyant sur les compétences existantes comme celles de la RMN et en mobilisant les savoir-faire corses (Université de Corse, entreprises corses).

MODALITES

Action 1 : Mise en place d'une ingénierie régionale dédiée.

Action 2 : Mise en place d'une ingénierie régionale dédiée.

Coût : A définir

¹ Cf l'axe R2 « Développer et organiser la médiation numérique » et R3 « Accompagner le développement de « smart territoires » - C « Développer des lieux d'innovation hybrides ».



4. ANNEXES

4.1 Bilan des réalisations

4.1 a - Notice de lecture du bilan

Les éléments de bilan de la programmation de l'axe 2 « Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire » du programme opérationnel FEDER-FSE Corse, s'articulent autour :

- D'une présentation globale des objectifs et de la programmation observée à l'échelle de l'Axe 2 ;
- D'une présentation des objectifs et de la programmation observés sur les deux Pi mobilisées :
 - **Pi 2a** : Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique ;
 - **Pi 2c** : Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté).
- L'analyse de l'avancement de l'indicateur financier de l'axe 2.

Chacun des chapitres (Pi) présente différents types d'analyse : **une analyse des chiffres clés de la programmation** (montants et taux de programmation UE, taux d'intervention, certification...), **une analyse des types d'action mobilisés**, **une analyse synthétique des opérations soutenues** (montants moyens, porteurs de projets ...), ainsi qu'**une analyse de l'avancement au regard des indicateurs de réalisation et de résultats**.

Concernant les données, [les sources suivantes ont été mobilisées](#) :

- Les analyses à l'échelle des Pi et des typologies s'appuient sur les données de programmation au **15/10/2020**.
- Les analyses des indicateurs de réalisations s'appuient également sur les données de programmation au **15/10/2020**.
- Les analyses des indicateurs de résultats s'appuient sur le **RAMO 2020**.

4.1 b - Présentation de la stratégie globale de l'axe 2

Dans le cadre de cet axe, le programme opérationnel FEDER-FSE Corse vise à :

- **Augmenter la couverture THD du territoire régional** et de ses sites stratégiques d'intérêt général et économique, hors zones intéressants les opérateurs privés ;
- **Augmenter la population utilisatrice des e-services**, réduisant ainsi les fractures sociales et territoriales.

Dans le cadre de sa stratégie, l'autorité de gestion a fait **le choix de soutenir 2 priorités d'investissement** au sein de l'axe 2 :

1. **La priorité d'investissement 2a**, consacrée au « *déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse* ». Il s'agit du volet infrastructures du numérique.
2. **La priorité d'investissement 2c** vise le renforcement « *des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration [...], de la culture en ligne et de la santé en ligne* » et concentre la majeure partie des ressources financières. Il s'agit du volet usages numériques.

Maquette	Pi 2a	Pi 2c	AXE 2
	OS01 – Augmenter le déploiement du Très Haut Débit à l'abonné sur les territoires de projets prioritaires	OS01– Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative	
Maquette CT	3 750 000,00 €	12 187 500,00 €	15 937 500 €
Maquette UE	2 000 000,00 €	7 000 000,00 €	9 000 000 €
Part des Pi dans l'OT2 en fonction du coût UE	<p>Le diagramme circulaire illustre la répartition des priorités d'investissement (Pi) dans l'OT2 en fonction du coût UE. La priorité Pi02c (bleu) représente 78% de l'enveloppe totale, tandis que la priorité Pi02a (orange) représente 22%.</p>		

Les niveaux de soutiens financiers entre les 2 priorités d'investissement sont différenciés. En effet, **la Pi02c concentre 78% de l'enveloppe totale disponible en crédits UE pour la réalisation de projets numériques (7 M€)**. La Pi02a dispose d'une maquette plus limitée avec des montants inférieurs (2M€ en montants UE).

4.1 c - Volet « infrastructures »

RAPPEL DE LA STRATEGIE INITIALE

Cette priorité d'investissement, qui concentre seulement 22% des crédits européens de l'OT2, s'articule autour d'un objectif spécifique : **l'OS01-Pi02a « Augmenter le déploiement du Très Haut Débit à l'abonné sur les territoires de projets prioritaires »**.

L'objectif initial de l'OS01-Pi02a consistait à **augmenter la couverture THD du territoire régional et de ses sites stratégiques d'intérêt général et économique**, hors zones intéressants les opérateurs privés.

Pour remplir les ambitions fixées par l'OS01-Pi02a, **2 actions** devaient être soutenues au titre du PO :

- **La création de réseaux de desserte FTTH**, d'au moins 20.000 prises optiques à l'abonné sur une dizaine de plaques réparties sur des villes moyennes hors des zones d'investissement des opérateurs privés. Des études sont en cours sur les territoires de Balagne, Propriano–Sartène, Corte, Sud Corse (Porto-Vecchio Bonifacio) et le périurbain de Bastia.
- **La création d'un réseau de collecte à fibre optique et le raccordement de points stratégiques au THD**. Ce réseau assurera le raccordement THD des plaques et le raccordement optique d'une trentaine de points d'intérêts stratégiques (éducation, santé, administration, zones d'entreprises), sur le territoire. Il nécessitera la pose d'environ 500Km de fibres optiques.

Au 15/10/2020, le projet d'infrastructure THD régional ayant été déployé hors crédits FEDER, le PO FEDER-FSE Corse s'est concentré sur le soutien à des opérations de **déploiement de réseau THD régional à destination d'une communauté d'utilisateurs** dans le cadre du lancement d'un appel à projets GFU THD.

ZOOM SUR L'ETAT D'AVANCEMENT

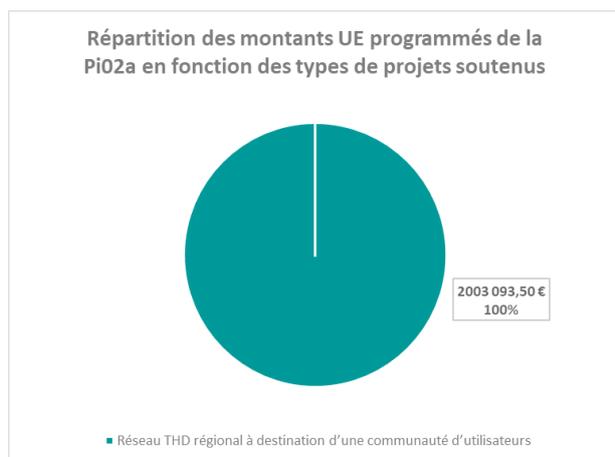
Sur l'OS01-Pi02a, **l'intégralité de la maquette UE a été entièrement consommée** (100%), à partir de **la programmation de 3 dossiers** se caractérisant par :

- Un coût total moyen d'environ **1,34 M€** ;
- Un coût UE moyen **667,7 K€**.

Le taux de certification (*montants CT certifiés par rapport aux montants CT maquetés*) s'élève à **28,6%**, soit **1,07 M€ de dépenses certifiées** sur la Pi02a « infrastructures numériques »

Objectif spécifique	Nb projets	Programmation CT	Programmation UE			Taux d'intervention UE		Certification	
		€	€	% prog	Reste à programmer	Réel	€	%	
Pi02a - OS01 - Augmenter le déploiement du Très Haut Débit à l'abonné sur les territoires de projets prioritaires	3	4 006 187,00 €	2 003 093,50 €	100%	0 €	50%	1 072 297,10 €	28,6%	

Les 3 opérations ayant été soutenues portent sur l'aménagement du territoire en Très Haut Débit pour des réseaux régionaux à destination d'une communauté d'utilisateurs :



- **AAP GFU THD - Exploitation, sécurisation et évolution du réseau HD santé.** Ce projet est porté par le GCS SIRS-CO et représente un coût UE de 576 853,50 € et un coût total de 1 153 707€.
- **Réseau Régional Haut Débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse,** porté par la Collectivité de Corse, pour un coût total d'environ 2 570 000€ dont 1 285 000€ de crédits européens.
- **AAP GFU THD : Ecoles Très Haut Débit.** Ce projet, porté par la Commune de Porto-Vecchio, vise la mise en réseau THD de 7 écoles de la commune de

Porto-Vecchio permettant de faciliter les usages des services numériques en ligne pour la communauté éducative. Le coût total de l'opération est évalué à 282 480 M€, pour une programmation de 141 240 € de FEDER.

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATION/RESULTATS

INDICATEURS DE RÉALISATION

CO10 - Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
			2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
PO Corse	Nb ménages	Non	/	150000,00	0,00	/
Rea01 - Nombre supplémentaire de fibre optique	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
			2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
PO Corse	Nb kilomètres	Non	/	500,00	3,00	/
Rea02 - Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
			2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
PO Corse	Nb prises	Non	/	20000,00	0,00	/

Aucun indicateur de la PiO2a ne fait partie du cadre de performance. Compte tenu de la modification du PO validée fin 2018, la pertinence des indicateurs proposés n'est plus assurée. En effet, la stratégie sur cet OS a évolué et ne vise plus ni la création "massive" de prises THD et de linéaire de fibre, ni de la création d'accès pour les ménages. Les réalisations visées portent sur des réseaux thématiques (recherche, santé) qui apportent une contribution stratégique mais limitée en volume.

De fait, on constate des valeurs nulles pour le CO10 – Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps et le Rea02 – Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés).

OS01-Pi02a Augmenter le déploiement du Très Haut Débit à l'abonné sur les territoires de projets prioritaires	Indicateur de résultat					
	Unité	Valeur référence et cible		Situation au 15/10/2020		
		Référence	Cible 2023	Données	Année	Source
ID9 - Foyers couverts par le THD	% foyers	2,4% (2013)	65,0%	25,52%	31/12/2019 (RAMO)	Estimation sur la base des données ARCEP et du nombre de locaux raccordés au FTTH

Compte tenu des facteurs explicatifs mis en exergue dans les paragraphes précédents, les données disponibles **montrent une progression fragile vers l'objectif 2023 concernant cet indicateur de résultat** : le taux de couverture régionale du nombre de foyers par le Très Haut Débit (THD) est de **25,52 %** (au 31/12/2019), pour un objectif de 65% à échéance 2023⁷.

4.1 d - Volet « usages du numérique »

RAPPEL DE LA STRATEGIE INITIALE

Cette priorité d'investissement s'articule également autour **d'un objectif spécifique** : l'OS01-Pi02c « Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative ».

Cet objectif spécifique vise à **augmenter la population utilisatrice des e-services** par le soutien du FEDER à des opérations dans 3 domaines clés :

1. **L'e-éducation** au travers de la généralisation des Environnements Numériques de Travail (ENT) de l'école à l'université en passant par le collège et le lycée, et la mise en place de plateformes d'apprentissage en ligne (type MOOC) ;
2. **Les services d'intérêt général** : création de lieux partagés ou tiers lieux afin de permettre la médiation numérique, l'accueil des usagers ayant besoin d'accéder à proximité, à des services, des locaux, des équipements, des outils, de façon à permettre l'**e-inclusion** de la population. Il s'agira ainsi de structurer des lieux de médiation numérique et d'accès aux e-services (Espaces Publics Numériques, Points d'accueil dans les maisons de services publics, ...) ;
3. **L'e-santé**, au travers de la mise en œuvre de nouveaux outils destinés aux patients et aux professionnels de santé, visant à garantir la qualité, le suivi et la cohérence des prises en charge médicales et des parcours de soins par l'ensemble des acteurs du secteur médical et médico-social.

Pour ce faire, **5 types d'actions** avaient été fléchés dans la stratégie initiale :

⁷ Données issues du Ramo 2019 - Estimation sur la base des données ARCEP et du nombre de locaux raccordés au FTTH au 31/12/2019 (T4 - 2019)

- **Déploiement des Espaces Numériques de Travail** et renforcement des plateformes mutualisées de services numériques pour l'éducation
- Développement de supports associés à des services numériques en lien **avec la médiation numérique et l'éducation**
- **Déploiement d'activités, d'actions en lien avec la médiation numérique et l'e-inclusion**
- **Structuration en services numériques d'espaces** (type tiers lieux, télécentre, Espace publics numériques...) consacrés aux usages numériques, aux téléservices et au télétravail
- **Les plateformes de services numériques liées à santé et de télémédecine** à destination des patients et des professionnels de santé

OS01-Pi02c	Nb projets	Programmation CT	Programmation UE			Taux d'intervention UE	Certification	
		€	€	% prog	Reste à programmer	Réel	€	%
Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative	76	11 614 381 €	5 783 924 €	83%	1 216 075 €	50%	3 825 165 €	31,4%

ZOOM SUR L'ETAT D'AVANCEMENT

L'OS01-Pi02c **s'inscrit dans une dynamique de programmation très favorable** (en prenant en compte l'évolution récente de la maquette financière – facteur explicatif principal de l'évolution récente du taux de programmation) avec **76 dossiers programmés** pour **5,78M€ programmés en coût UE**. Ainsi, au 15/10/2020, le taux de programmation s'élève à **83%** et environ 1,22 M€ restent à programmer.

En intégrant les perspectives, **9 dossiers supplémentaires déposés ou en cours d'instruction** (représentant un coût total de 1,98 M€ dont environ 992 K€ de crédits FEDER), l'intégralité de la maquette FEDER dédiée au numérique devrait être consommée. En effet, le taux de programmation de l'OS01-Pi02c devrait s'élever à **96,8%** (6 776 150,98 € FEDER programmé).

Le coût UE moyen des projets soutenus sur les usages est de **76,1 K€** (pour un CT moyen de **152,8 K€**). Enfin, Le taux de certification (montants CT certifiés par rapport aux montants CT maquetés) s'élève à **31,4%**, soit 3,82 M€ de dépenses certifiées sur la Pi02c « usages numériques ».

ANALYSE DE LA TYPOLOGIE DE PROJETS

De manière plus détaillée, les **76 dossiers programmés** portent sur les différents types d'actions qui avaient été identifiés dans la stratégie du PO :

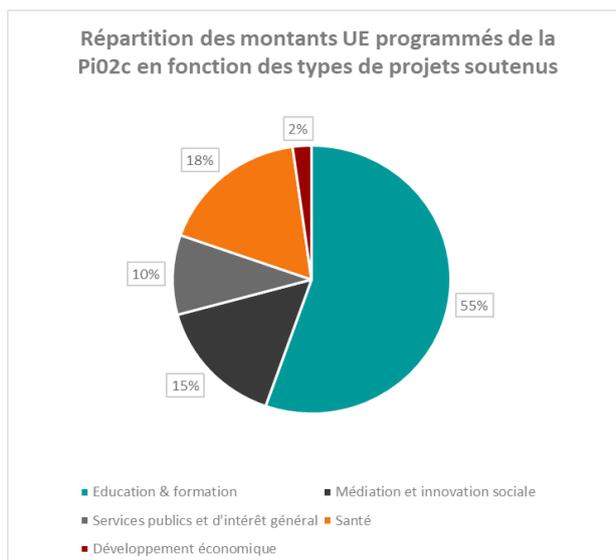
- ✓ **L'e-éducation et l'e-formation (36 dossiers, 55% des montants UE).** Sur cette catégorie, dont le montant moyen d'un projet s'élève à 88 944,35 € (en coût UE), deux types d'opérations s'observent :

- **35 dossiers de numérisation des écoles**, représentant un coût UE de 2,75 M€ et un coût total d'environ 5,5 M€. Ces projets font état d'un volume financier relativement peu élevé avec un **montant moyen à hauteur de 78,6 K€ FEDER par projet**.
- **1 dossier d'équipement en Environnement Numérique de Travail (ENT)**, dans la continuité des projets plus « génériques » de numérisation des écoles du territoire de la Corse. Il représente 450 K€ de montants UE et un coût total global de 900 K€. Il s'agit de l'opération de **mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA V2**, porté par la Collectivité de Corse.

Au global, le taux de réalisation des projets e-éducation / e-formation s'élève à **40,62%**. A ce stade, **2 601 620,50 € de dépenses ont été certifiées** en coût total dans le cadre des 36 dossiers soutenus.

- ✓ **Le développement et accompagnement des usages dédiés au numérique pour la médiation et l'innovation sociale (31 dossiers, 15% des montants UE).** Sur cette thématique, dont le montant moyen d'un projet s'élève à 28 754,61 € (en coût UE), **les 31 opérations se répartissent de la manière suivante :**

- **28 des 31 dossiers** concernent la programmation de projets d'**ateliers de médiation numérique**. Ils s'inscrivent majoritairement dans le cadre d'un appel à projets « ateliers de médiation numérique » (AAP MEDNUM – volet 1). Ils représentent un coût total de 1,26 M€ dont 609 K€ de crédits FEDER. Le **montant moyen UE** des ateliers de médiation numérique est de l'ordre de **21,75 K€**.
- **3 opérations** correspondent à de la mise en place de **projets de médiation et de plateformes numériques**. Ces projets, dont le coût moyen UE est d'environ 94K€, se déclinent comme suit :
 - **Mise en place d'une plateforme digitale Emploi territorialisée pour faciliter l'accès et la promotion de l'emploi local**, porté par la Communauté de communes Sud-Corse (4 704 € FEDER)



- **Equipement numérique et mise en œuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les quartiers couverts par la Politique de la Ville**, porté par la Commune d'Ajaccio (247 520 € FEDER)
- **P@M - Commune d'Aléria - AAP MEDNUM volet 1**, porté par la Ville d'Aléria (29 950 € FEDER)

Le taux de réalisation des opérations de médiation et innovation sociale est équivalent à celui sur l'é-éducation / e-formation, soit **41,99%**. **768 153,29 € ont été certifiés** au 15/10/2020 sur ce thème.

✓ **Les services publics et d'intérêt général (5 dossiers, 10% des montants UE)**. Sur ce domaine d'intervention du programme, on retrouve essentiellement un type de projet pour lequel le coût moyen UE est évalué à 111 K€ environ :

- **5 dossiers** concernent des initiatives favorables à **l'exploitation de données libérées (open-data, big data), la production efficiente, la mutualisation et le partage de l'information géographique** :
 - **OPEN DATA CORSICA 2019/2021**, porté par la Collectivité de Corse (52 500 € FEDER)
 - **Portail géographique Infogéo Corse**, porté par la Collectivité de Corse (86 989,06 € FEDER)
 - **Mise en œuvre des animations territoriales relatives à l'ouverture des données publiques (OPENDATA) 2017**, porté par la Collectivité de Corse (37 500 € FEDER)
 - **CAPA MOVE - Phase 2**, porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) (275 000 € FEDER)
 - **Production et diffusion des bases de données orthophographiques haute résolution (Ortho HR) et d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) sur la Corse**, porté par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) (103 646 € FEDER)

Dans le champ de l'e-administration, **419 306,20 € ont été certifiés**, ce qui implique un taux de réalisation de **37,73%**.

✓ **Le développement économique** à partir d'initiatives dans le champ des usages numériques (**3 dossiers, 2% des montants UE**). Au titre de l'OS01-Pi02c, sont également soutenues des initiatives à destination du numérique entrepreneurial :

- **2 opérations de sensibilisation au numérique** pour le public « entreprises » et 1 étude sur les usages du numérique en Corse. Elles représentent un coût moyen UE de 126,4 K€ :
 - **Etude du niveau d'appropriation des TIC en Corse/ Baromètre Corse Numérique**, porté par la Collectivité de Corse (100 000 € FEDER)
 - **Les journées du numérique - CCI de la Corse du sud - AAP manifestation numérique volet 2**, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (12 900 € FEDER)

- **Salon du numérique - CCI de la Haute Corse- AAP Manifestation numérique volet 2**, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse (13 500 € FEDER)

Sur ces actions, le taux de réalisation s'échelonne à **14,27%**. A ce stade, seulement **36 085,40 € ont été certifiés** dans le cadre des opérations menées par les chambres consulaires (journées du numérique, salon du numérique).

✓ **Les plateformes de services numériques liés à santé et de télémédecine (1 dossier, 18% des montants UE) :**

- **Mise en œuvre d'une plateforme de service e-santé : portail régional dédié à la santé et à l'accompagnement médico-social de la population de la Corse**, porté par le GCS SIRS-CO. Ce dossier représente un coût total programmé de 2 017 000 € dont 1 008 500 € de crédits européens.

Ce portail numérique vise à faire de l'île de Beauté un « territoire d'excellence » dans la lignée des objectifs prévus dans la stratégie régionale e-santé, à savoir une région exemplaire en matière de services numériques de coordination à l'horizon 2023. Il s'agit d'un projet en cours de réalisation.

Etat d'avancement par thèmes identifiés

Pi02c - OS01 - Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative	Nb projets	Coût total	CT moyen	Montant total UE	Montant moyen UE	Montants certifiés CT
Education & Formation	36	6 404 002,89 €	177 888,97 €	3 201 996,44 €	88 944,35 €	2 601 620,50 €
Numérisation des écoles	35	5 504 002,89 €	157 257,23 €	2 751 996,44 €	78 628,47 €	2 089 620,64 €
Environnement Numérique de Travail (ENT)	1	900 000,00 €	900 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	511 999,86 €
Médiation et innovation sociale	31	1 829 308,74 €	59 009,96 €	891 392,88 €	28 754,61 €	768 153,29 €
Ateliers de médiation numérique	28	1 262 468,74 €	45 088,17 €	609 218,88 €	21 757,82 €	313 521,84 €
Médiation et plateformes numériques	3	566 840,00 €	188 946,67 €	282 174,00 €	94 058,00 €	454 631,45 €
Services publics et d'intérêt général	5	1 111 270,13 €	222 254,03 €	555 635,06 €	111 127,01 €	419 306,20 €
Données / open data	5	1 111 270,13 €	222 254,03 €	555 635,06 €	111 127,01 €	419 306,20 €
Développement économique	3	252 800,00 €	84 266,67 €	126 400,00 €	42 133,33 €	36 085,40 €
Sensibilisation au numérique (entrepreneurial)	3	252 800,00 €	84 266,67 €	126 400,00 €	42 133,33 €	36 085,40 €
Santé	1	2 017 000,00 €	2 017 000,00 €	1 008 500,00 €	1 008 500,00 €	0,00 €
SI et applicatifs santé	1	2 017 000,00 €	2 017 000,00 €	1 008 500,00 €	1 008 500,00 €	0,00 €
Total général	76	11 614 381,76 €	4 184 854,44 €	5 783 924,38 €	2 091 225,47 €	3 825 165,39 €

ANALYSE PAR TYPE DE PORTEURS DE PROJETS

Sur le volet usages numériques, **78% des porteurs de projets sont des structures publiques**.

Nota : Le tableau (page 16) fait référence au nombre de projets soutenus en fonction des types de porteurs.

En effet, sur les 76 dossiers programmés, **17 projets sont portés par des privés** (uniquement des structures associatives).

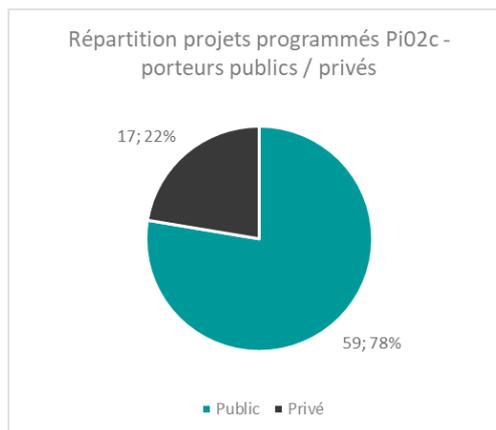
La typologie de porteurs de projet s'avère relativement diversifiée (Collectivité de Corse, communautés de communes, d'agglomération et métropoles, communes, syndicats intercommunaux, PETR, autres établissements publics, associations, ...).

Parmi les porteurs publics, **les collectivités locales** sont fortement représentées avec notamment 36 projets programmés dans le champ de l'e-éducation / e-formation et 12 opérations dans le domaine de la médiation et de l'innovation sociale (ateliers de médiation numérique, médiation et plateformes numériques).

Dans le détail par thématique, les porteurs de projets suivants sont recensés sur les usages numériques :

- ✓ **E-éducation / e-formation :**
 - **28 dossiers portés par des communes et 7 dossiers portés par des EPCI** (communautés de communes, d'agglomération et métropoles, syndicats mixtes intercommunaux, PETR) pour la numérisation des écoles du territoire en Corse
 - **1 projet porté par la Collectivité de Corse** pour le déploiement et la mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) LEIA V2

- ✓ **Médiation et innovation sociale :** ateliers de médiation, plateformes numériques, manifestations numériques (hors actions de sensibilisation à destination des entreprises) dans le cadre de l'appel à projets « ateliers de médiation numérique » (AAP – MEDNUM volet 1) et de l'appels à projets « manifestations numériques – volet 2 ».
 - **17 dossiers portés par des associations** (Association Opra a Leccia Comité de Quartier, Association initiation informatique, association familiale - centre social, association canton de calenzana.com, CRIJ Corse, FALEP, ...)
 - **2 projets portés par l'Université de Corse :** ateliers de médiation numérique - Fablab Corte, Challenge Innovation
 - **4 opérations portées par des EPCI** (CAPA, Communautés de communes de la Pieve et de l'Ornano, Communauté de communes du Sud-Corse, Syndicat mixte du Giussani)
 - **5 dossiers portés par des communes** (Aleria, Ajaccio, Bastia, Île-Rousse, Oletta)



✓ Données / open data :

- **1 projet porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) :** CAPA MOVE - Phase 2, un service visant à mesurer et informer en temps réel sur les conditions de circulation sur le territoire et permettre aux usagers d'adapter leurs modes de déplacement
- **3 dossiers portés directement par la Collectivité de Corse :** Mise en œuvre des animations territoriales relatives à l'ouverture des données publiques (OPENDATA) 2017, OPEN DATA CORSICA 2019/2021, Portail géographique Infogéo Corse
- **1 projet porté par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) :** Production et diffusion des bases de données orthophographiques haute résolution (Ortho HR) et d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) sur la Corse

✓ Sensibilisation au numérique entrepreneurial :

- **2 opérations portées par les chambres consulaires :** CCI de la Haute Corse (Salon du Numérique), CCI de la Corse du Sud (Les journées du numérique)
- **1 étude du niveau d'appropriation des TIC en Corse/ Baromètre Corse Numérique,** porté par la Collectivité de Corse

PI02c - OS1 - Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative	Typologie des porteurs										
	Communes	Communautés de communes	Syndicats mixtes intercommunaux	PETR	Agglos, CU et métropoles	Région - Collectivité	Associations	Chambres consulaires	Universités	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Etablissement public à caractère administratif
Types de porteurs / OS											
Education & Formation	28	2	3	1	1	1	0	0	0	0	0
Numérisation des écoles	28	2	3	1	1						
Environnement Numérique de Travail (ENT)						1					
Médiation et innovation sociale	7	2	1	0	2	0	17	0	2	0	0
Ateliers de médiation numérique	5	1	1		2		17		2		
Médiation et plateformes numériques	2	1									
Services publics et d'intérêt général	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	1
Données / open data					1	3					1
Développement économique	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0
Sensibilisation au numérique (entrepreneurial)						1		2			
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
SI et applicatifs santé										1	
Total général	35	4	4	1	4	5	17	2	2	1	1

ZOOM SUR LES INDICATEURS DE REALISATION/RESULTATS

INDICATEURS DE RÉALISATION

Rea26 - Nombre de dossiers programmés	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
			2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
PO Corse	Nb dossiers	Oui	60,00	100,00	76,00	76,00
Rea03 - Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
PO Corse			Nb utilisateurs	Non	/	100000,00
Rea04 - Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
PO Corse			Nb utilisateurs	Non	/	150000,00

Sur l'OS01-Pi02c, le PO Corse a prévu le renseignement de 3 indicateurs de réalisation afin de décrire la dynamique de programmation (Rea26), les réalisations dans le domaine de l'e-éducation (Rea03), et pour le développement d'espaces d'animation numérique (Rea04).

Les données observées sur l'indicateur de réalisation Rea26 « *Nombre de dossiers programmés* » (indicateur de l'axe 2 ciblé au cadre de performance) témoignent d'une dynamique positive. La valeur intermédiaire 2018 de 60 dossiers a été dépassée avec 76 opérations programmées sur la Pi02c. **L'objectif fixé pour 2023 (100) affiche une bonne dynamique avec un taux d'atteinte de la cible à hauteur de 76%.**

En prenant en compte le potentiel de projets en instruction et déposés, on est d'ores-et-déjà en mesure d'atteindre les 85% (9 dossiers supplémentaires).

Néanmoins, les objectifs n'ont pas été atteints à ce stade de la programmation pour les 2 autres indicateurs de réalisation spécifiques (Rea03, Rea04) :

- > Concernant l'indicateur de réalisation **Rea03 « Nombre d'utilisateurs unique actifs sur les plateformes de services e-éducation »**, la dynamique apparaît plus en retrait. La valeur prévisionnelle de l'indicateur atteste de **49 064 utilisateurs unique actifs sur les plateformes de services e-éducation** mis en œuvre. En réalisé, **48 115 utilisateurs** ont été comptabilisés, ce qui représente **48% de la cible 2023**.
- > Enfin, concernant l'indicateur de réalisation **Rea04 « Fréquentation annuelle en visiteurs unique d'espaces d'animation numérique »**, il semblerait que la cible 2023 ait été fortement surestimée lors de l'élaboration de la stratégie. La progression de cet indicateur est plutôt positive, mais des délais importants d'obtention des données (nécessité d'attendre 1 an de fonctionnement) font que les données en réalisé évoluent plus lentement. En prévisionnel, la fréquentation est estimée à **30 290 en visiteurs unique d'espaces d'animation numérique**. Par ailleurs, la valeur réalisée s'élève à **16 664 visiteurs**, soit **11,1% de la cible 2023**.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

OS01-Pi02c	Indicateur de résultat					
	Unité	Valeur référence et cible		Situation au 15/10/2020		
		Référence	Cible 2023	Données	Année	Source
ID10 - Taux de pénétration des e-services éducatifs	%	25,0% (2012)	95,0%	/	31/12/2019 (RAMO)	Baromètre TIC CTC / SGAC

L'analyse de l'indicateur de résultat 10 – Taux de pénétration des e-services éducatifs témoignent de l'ambition du programme de favoriser une appropriation aux usages numériques dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Au sein du PO FEDER-FSE Corse, la valeur de référence fait état de **25% de pénétration des e-services éducatifs à l'échelle de la Corse en 2012**. Il a été fixé **un objectif de 95% d'ici à 2023**. D'après les éléments dont nous disposons, la valeur de l'indicateur de résultat n'a pas pu être actualisé.

4.1 e - Indicateur financier

Cet indicateur financier est inscrit au cadre de performance et se décline à l'échelle de l'axe stratégique. Au 15 octobre 2020, **15,62 M€ ont été programmés en coût total**, permettant d'approcher la valeur cible 2023 (15,93 M€). A ce stade, **4,9 M€ environ ont été certifiés en coût total**, soit **30,7% de la cible finale**.

Indicateur financier						
Axe 2 - Développer la société de l'information et de la communication	Unité	Cadre de performance	Cibles		Situation au 15/10/2020	
			2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
IF2 - Montants des dépenses certifiées au titre de l'axe 2	€	OUI	2 204 636,00 €	15 937 500,38 €	15 620 568,76 €	4 897 462,49 €

ANNEXE : TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE RÉALISATION AU TITRE DE L'OT 2 « NUMÉRIQUE » – PO FEDER-FSE CORSE 2014-2020

Indicateurs de réalisation FEDER

Axe	Pi	Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Cadre de performance (O/N)	Cibles		Situation au 15.10.2020		
						2018	2023	Prévisionnel (en cours)	Réalisé	% Cible 2023
2	2a	CO10_FEDER	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Nb ménages	N	-	150000,00	0,00	-	0%
		Rea01_FEDER-CO	Nbre supplémentaire de fibre optique	Nb kilomètres	N	-	500,00	3,00	-	0%
		Rea02_FEDER-CO	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	Nb prises THD	N	-	20000,00	0,00	-	0%
	2c	Rea26_FEDER-CO	Nombre de dossiers programmés	Nb dossiers	O	60	100,00	76,00	76,00	76%
		Rea03_FEDER-CO	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Nb utilisateurs	N	-	100000,00	49064,00	48115,00	48%
		Rea04_FEDER-CO	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Nb utilisateurs	N	-	150000,00	30290,00	16664,00	11%

4.2 Liste des acteurs interviewés

Plus d'une vingtaine de personnes ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques/visios semi-directifs. Il s'agit des principaux acteurs impliqués dans l'écosystème régional du numérique (pilotes, services instructeurs, partenaires, porteurs de projets).

Liste des structures et personnes sollicitées

Organismes	NOM	FONCTION
PILOTES ET PARTENAIRES		
Collectivité Territoriale de la Corse	Eric FERRARI	DAN - Directeur
	Alexandre VICAN	DAN - Chargé de mission « usages »
	Jean Baptiste SEIGNE	DAN - Chef de projet médiation numérique (école)
	Piera-Maria LUCIANI	DAN - Coordinatrice territoriale de la médiation numérique (projets médiation numérique)
	Mathieu LEONETTI	Direction des affaires européennes
	Emmanuelle TORRENT	Direction des affaires européennes
ADEC	Lesia SARGENTINI	Directrice Innovation, Internationalisation et Intelligence Territoriale
Rectorat	José GIUDICELLI	Délégué au Numérique
Agence Régionale de la Santé	Michel SPELLA	Responsable des Systèmes d'Information
PORTEURS DE PROJETS		
Collectivité Territoriale de la Corse	Valérie Lust SERPAGGI	DAN - Cheffe de mission "données"
	Elisabeth BERNARD	DAN - Responsable SIG
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	Sylvie MURACCIOLI	Directrice des Affaires Européennes et Internationales
	Michel MATTEI	Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique
Ville d'Ajaccio	Didier CERVELLI	Chargé d'accompagnement ENT
Ghisonaccia	Stéphanie GUYARD	Secrétaire Générale
CdC de l'Alta Rocca	Nathalie CAPIROSSI	Responsable du Pôle Social
Ville de Propriano	Marie-Jo ANGLADE	Chargée de financement des projets
CCI de Haute-Corse	Elisabeth ORSONI	Responsable Pôle Technologies de l'Information et de la Communication

CCI Corse du Sud	Julie FERNANDEZ	Chargée mission numérique
Association familiale du Fium'Altu	David DHERMANT	Directeur
Commune d'Oletta	Marie-Pierre GIANELLI	Directrice de la Médiathèque
Association Opra	Françoise HUGUET	Directrice

Evaluation de l'impact des fonds européens pour le PO FEDER-FSE Corse

Evaluations flash : Numérique

Guide d'entretien auprès des services et des partenaires de la Collectivité de Corse

0 - FONCTIONS, ROLE ET ANCIENNETE DE VOTRE IMPLICATION SUR LE PO
1. Quelle est/ sont votre / vos fonction(s) / rôle(s) par rapport à la mise en œuvre du PO Corse ?
1 – PERTINENCE DE LA STRATEGIE REGIONALE
2. Quelles étaient les principales préoccupations lors de l'élaboration du PO 2014-2020 ? Les objectifs du PO vous paraissent-ils pertinents et en cohérence avec les diagnostics initiaux ?
3. Depuis la période d'élaboration du PO (2013-2014), la situation régionale a-t-elle évolué ? Le cas échéant, pour quelles raisons ?
4. Pensez-vous que ces évolutions sont de nature à impacter le PO FEDER-FSE ?
5. Existe-t-il toujours une bonne adéquation entre les objectifs du programme et les besoins régionaux actuels ?
2- COHERENCE EXTERNE
QUESTIONS GESTIONNAIRES
6. L'articulation du PO avec les autres dispositifs communautaires (PDR, programmes LEADER,...) est-elle satisfaisante ?
7. Existe-t-il une cohérence de l'action des PO au regard des dispositifs nationaux (CPER, ...) ? Quels freins identifiés ? Quelle complémentarité ?
QUESTIONS PARTENAIRES
8. Existe-t-il une cohérence de l'action du PO avec votre intervention ? Cette cohérence avait-elle été étudiée lors de l'élaboration du PO ? L'articulation des dispositifs est -elle complète ?
9. Comment s'articulent vos dispositifs avec le FEDER (champs d'éligibilité, répartition des typologies de projets, des porteurs de projet...) ?
10. Comment mobilisez-vous le FEDER en articulation avec vos dispositifs ? Rencontrez-vous des freins à la mobilisation du FEDER ? Si oui, de quels ordres ? Des solutions ont-elles été identifiées ? Reste-t-il des freins à lever ?
11. Pensez-vous que des adaptations du programme seraient nécessaires pour permettre une meilleure cohérence avec vos dispositifs ? Si oui, lesquelles ?
3- RESULTATS ATTENDUS / OBSERVES
QUESTIONS GESTIONNAIRES
12. Quels étaient les principaux résultats et effets recherchés de chaque sur chaque thématique ?
13. Dans les faits, quels sont, au regard de la dynamique de programmation les principaux effets observables / pouvant être attendus ?
14. Plus globalement, quelles sont, dans votre domaine, les évolutions perceptibles à l'échelle du territoire concerné qui ne peuvent être attribuées aux projets menés dans le cadre des programmes 2014-2020?
4 – EFFICACITE – PLUS-VALUE - UTILITE
15. La dynamique de programmation constatée est-elle conforme aux objectifs (cibles 2018 ou 2023) ? et concernant le niveau de réalisation (dépenses certifiées) ?
16. Quelle typologie de projets retrouve-t-on au sein des projets programmés ? Quels sont les projets les plus récurrents ?

17. (Question gestionnaires) Quels sont, pour chacun des principaux types de projets soutenus, les projets achevés ou en cours d'achèvement ? (Question partenaire) Dans quelle mesure l'incitativité des PO peut-elle être identifiée ? Le soutien du FEDER a-t-il conditionné la réalisation des projets ou favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux ? Des effets d'aubaine ont-ils été relevés ?
18. Quels étaient les principaux résultats et effets recherchés ? Quels sont les principaux résultats quantifiables perceptibles à ce jour ?
19. Quels sont les principaux résultats / effets observables ? <ul style="list-style-type: none"> En termes de : <ul style="list-style-type: none"> De déploiement de nouvelles infrastructures : Les stratégies territoriales de déploiement des nouvelles infrastructures ont-elles contribué à réduire la fracture numérique ? Dans quelle mesure ? (accroissement de la couverture THD ? Amélioration des réseaux spécifiques au domaine de la santé, de l'é-éducation et de la e-administration) Développement des usages et des pratiques du numérique ? Le PO a-t-il contribué à structurer les acteurs intervenant dans le périmètre des domaines ciblés ? Constate-on une augmentation des usages TIC dans ces domaines ? <ul style="list-style-type: none"> ✓ Numérique éducatif (ENT) ? ✓ Médiation et inclusion numérique ? ✓ Plateformes de service numérique ? ✓ E-santé ?
20. Selon votre expérience, les projets soutenus se sont-ils équitablement répartis sur le territoire ? Comment expliquer les éventuelles disparités ?
21. Les données des indicateurs de suivi vous paraissent-elles fiables et pertinentes par rapport au contenu des projets ?
22. (Question gestionnaires) Pensez-vous que les cibles des indicateurs de réalisation ont été bien estimées au démarrage ? Pensez-vous atteindre les valeurs cibles de 2023 ? Si non, pourquoi ?
23. La contribution FEDER apporte-t-elle une valeur ajoutée dans la réalisation des projets ? Le soutien du FEDER a-t-il favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux ? Les projets auraient-ils vu le jour sans la contribution du FEDER ? Existe-t-il une réelle incitativité (financière et/ou stratégique) des PO ?
24. Selon vous, les réalisations du PO contribuent-elles de manière significative à l'évolution de la situation régionale au regard des indicateurs clés ?

5 – MISE EN ŒUVRE

QUESTIONS GESTIONNAIRES

25. L'avancement financier des axes et OS vous paraît-il satisfaisant ? Les enveloppes financières sont-elles en adéquation avec les besoins ? Quelles sont les perspectives financières pour les mois à venir ?
26. Quels sont les éventuels points de blocages constatés ? <ul style="list-style-type: none"> Animation : mobilisation des réseaux de partenaires, actions de mise en réseau des acteurs, actions de sensibilisation, mode d'animation (fil de l'eau / appels à projets) accompagnement des porteurs de projets dans le montage technique de leur projet et dans leur dossier de demande d'aide Financiers : formes de soutiens - subventions, avances, instruments financiers - capacités financières des maîtres d'ouvrages, contreparties publiques au FEDER, éligibilité des dépenses, & cohérence des assiettes éligibles ... Champs d'éligibilité : type d'action, critères de sélection, nature des dépenses... Mobilisations des co-financements (contreparties publiques et autofinancement des bénéficiaires) Facteurs technico-juridiques liés à la programmation et / ou la réalisation des projets : maturité technique / technologique, obligation de réaliser des études & autorisations préalables ... ? Aspects juridiques : compatibilité au regard des régimes d'aides d'Etat, SIEG, marchés publics... Montage de dossiers : mobilisation des options de coûts simplifiés, justification des dépenses, capacité d'ingénierie administrative des bénéficiaires... Facteurs externes : crise économique, ...

- Difficultés organisationnelles : ressources internes (expertise technique et européenne), capacité à encadrer les porteurs de projet, organisation...

QUESTIONS PARTENAIRES

27. Votre implication contribue-t-elle directement :
- à l'émergence de projets et à la dynamique de programmation du FEDER ?
 - à la qualité des projets ?
 - au renforcement de la prise en compte des objectifs fixés ?
28. Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre sont-elles de nature à dynamiser la programmation du FEDER ou à constituer un frein ? (*Animation, champ d'éligibilité, mobilisation des cofinancements, aspects justificatifs, accompagnement au montage des dossiers, autres*)

6 – PERSPECTIVES 2021-2027

29. Au regard des **actions déjà menées** et de **l'évolution du contexte territorial**, quelles seraient, selon-vous, les **priorités à poursuivre, renforcer, modifier, intégrer pour la période 2021-2027** ?
30. Quelles **améliorations seraient envisageables pour favoriser de meilleurs résultats pour 2023** ?
31. Selon vous, **quels pourraient être les enjeux pour les prochains programmes 2021/2027** :
- Quelles typologies des projets à enjeux (anticipation de forts besoins à venir sur les territoires, identification des types de projets pouvant mobiliser des montants UE importants, projets fondés sur des technologies d'avenir à fort potentiel susceptibles de renforcer la spécialisation régionale, etc...) ?
 - Avez-vous d'ores et déjà décidé de mettre l'accent sur des usages, des cibles d'utilisateurs, des services, des thématiques, des technologies qu'il vous semble indispensable de prendre en compte dans le prochain PO ? Si oui, sur lesquels. quelles ? Pourquoi ?

*Exemples de thématiques (actuellement observées dans les PO ou émergentes)

E-santé, E éducation, E-tourisme, Lycée et université du futur Ouverture et exploitation des données publiques, Transformation numérique des entreprises, industrie du futur, Robotique et cobotique, Dématérialisation des services publics et aux publics, Médiation numérique (le FSE intervient-il ?), Déploiement du WIFI territorial, Internet des objets, 5G, Intelligence artificielle, Soutien au déploiement de dynamiques orientées sur les « smart villages » ou les « territoires intelligents ».

32. **Quelle est la position de la Collectivité Corse concernant le volet « infrastructures »** pour la période 2021-2027 ?
33. **Quelles conditions de réussite ou « bonnes pratiques »** pour faciliter la mise en œuvre des projets numérique dans le futur PO (animation, AAP, AMI ...) ?

Evaluation de l'impact des fonds européens pour le PO FEDER-FSE Corse

Evaluation flash : Numérique

Guide d'entretien auprès des porteurs de projets

0 - PRESENTATION DE L'INTERLOCUTEUR ET DU PROJET

1. Présentation du porteur de projet – typologie du porteur de projet (collectivité, EPCI, structure privée, association, bailleur ...) et nom de la structure
2. Typologie dans laquelle s'inscrit le projet :
 - Développement des usages numériques : e-éducation, médiation numérique, e-santé, tiers lieux, ...
3. Présentation sommaire du projet (présentation porteur, activités structure, intitulé projet, localisation, finalité, ...)
4. Calendrier/situation du projet (finalisé, en cours)

1 – GENESE ET CONTENU DU PROJET

5. Pouvez-vous nous préciser la genèse du projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés dans le PO, etc.) ?
6. Pouvez-vous décrire de manière détaillée votre projet ? (Phases, actions, partenaires, public cible, ...)
7. Quels étaient les **objectifs initiaux** du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? Ont-ils évolué durant la vie de votre projet ?
 - Objectifs quantitatifs :
 - Objectifs qualitatifs :
8. Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la réalisation de votre projet ?
9. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour mener à bien votre projet ? (sur le plan administratif ou technique)
10. Cet accompagnement vous a-t-il permis d'améliorer la gestion de votre projet au regard des exigences du FEDER et de l'Autorité de Gestion ?
11. Aviez-vous déjà mobilisé des fonds européens dans le cadre d'autres projets ?

2- RESULTATS/EFFETS (OBSERVES OU ATTENDUS)

12. **Les résultats attendus** ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelles raisons ?
13. Pouvez-vous préciser **les effets/impacts de votre projet** (attendus ou observés) ?
 - **Impact territorial** : meilleure attractivité du territoire, augmentation de la notoriété/ amélioration de l'image du territoire, désenclavement du territoire, ...;

- **Impact économique** : création d'emplois dans le secteur du numérique, amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises œuvrant sur les marchés verticaux, attractivité économique du territoire,...;
- **Impact organisationnel** : amélioration des process internes et de la qualité du travail, efficacité et productivité interne des entreprises et des administrations,... ;
- **Impact dans la relation avec les usagers** : efficacité des services, meilleure accessibilité aux services, contenus,...;
- **Impact environnemental** : contribution à la réduction des GES et de l'empreinte carbone, prise de conscience du lien entre transition énergétique et écologique et transition numérique,... ;
- **Impact social** : amélioration de l'accès aux services dans les territoires les plus isolés, contribution à la réduction des fractures sociales et économiques et développement de l'inclusion des personnes en situation économique et sociale difficile et des personnes isolées,... ;
- **Impact en termes d'éducation et de formation des personnes ciblées** : acquisition de nouvelles compétences, diversification des compétences, meilleure employabilité,... ;
- **Impact culturel** : développement de la notoriété et de l'attractivité de sites touristiques, valorisation des sites en termes d'information et de communication, accroissement de la fréquentation des sites, développement de l'expérience client,... ;
- **Impact sur la dynamique partenariale** : création de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'acteurs du numérique, amélioration de la gouvernance, mutualisation de ressources, d'équipements,...;
- **Impacts financiers** : création de valeur pour les entreprises, réduction des coûts,...;
- **Impact sur la dynamique de services** : création de nouveaux services, créativité du territoire et de ses acteurs, demande de nouveaux services par les professionnels, les citoyens,... ;
- **Autres impacts.**

14. Concernant les effets attendus, dans quels délais seront-ils observables ?

15. Avez-vous obtenu des résultats non attendus lors de la mise en œuvre de votre projet ? Si oui, lesquels ?

16. Le projet a-t-il été l'occasion d'initier un partenariat nouveau entre les acteurs ? De mobiliser un procédé innovant ?

3 – APPRECIATION DU DISPOSITIF

17. L'aide apportée par le FEDER est-elle adaptée à vos besoins ? Si non, pourquoi ?

18. Le FEDER a-t-il apporté une valeur ajoutée à votre projet ?

- Le projet aurait-il été mené sans la contribution du FEDER ?
- Le FEDER a-t-il accéléré la réalisation du projet ?
- L'ambition et la qualité du projet financé ?
- D'autres types d'effets potentiels ?

19. Selon-vous, quels sont les principaux freins à la mobilisation du FEDER :

- Complexité du montage du dossier
- Freins réglementaires
- Délais d'instruction et de paiement
- Autre ...

4 – SYNTHÈSE/CONCLUSIONS

20. Quels enseignements peut-on tirer en termes de bonnes et mauvaises pratiques (gestion au regard des exigences, conduite du projet, développement partenarial, etc.) ?

21. Selon vous, quelles actions envisager pour optimiser/améliorer les retombées des fonds européens pour les bénéficiaires et les territoires ?

4.4 Tableau récapitulatif des maquettes UE/hab.

Région / PO / Pi	Coût total maqueté	Montant UE maqueté	Population	Ratio €/hab
PO Corse	28 333 334 €	9 000 000 €	339 000	
2a	18 333 334 €	2 000 000 €		5,9 €
2c	10 000 000 €	7 000 000 €		20,6 €
PO Pays de la Loire	64 325 787 €	23 550 000 €	3 780 000	
2a	49 159 120 €	19 000 000 €		5,0 €
2c	15 166 667 €	4 550 000 €		1,2 €
PO Auvergne	35 000 000 €	21 000 000 €	1 360 000	
2a	21 666 667 €	13 000 000 €		9,6 €
2c	13 333 333 €	8 000 000 €		5,9 €
PO Rhône- Alpes	96 034 842 €	48 017 421 €	6 450 000	
2a	61 434 052 €	30 717 026 €		4,8 €
2b	10 300 396 €	5 150 198 €		0,8 €
2c	24 300 394 €	12 150 197 €		1,9 €
PO Bourgogne	116 936 804 €	36 666 785 €	1 650 000	
2a	99 099 420 €	29 729 826 €		18,0 €
2c	17 837 384 €	6 936 959 €		4,2 €
PO Franche-Comté et Jura	17 193 800 €	10 316 260 €	1 180 000	
2c	17 193 800 €	10 316 260 €		8,7 €
PO Bretagne	259 541 118 €	93 718 322 €	3 320 000	
2a	229 895 526 €	78 895 526 €		23,8 €
2c	29 645 592 €	14 822 796 €		4,5 €
PO Centre-Val de Loire	71 680 000 €	35 840 000 €	2 567 000	
2a	55 257 008 €	27 628 504 €		10,8 €
2c	16 422 992 €	8 211 496 €		3,2 €
PO Alsace FEDER	52 853 023 €	15 855 907 €	1 890 000	
2a	33 033 140 €	9 909 942 €		5,2 €
2b	14 204 250 €	4 261 275 €		2,3 €
2c	5 615 633 €	1 684 690 €		0,9 €
PO Champagne Ardenne	54 965 000 €	21 986 000 €	1 334 000	
2a	42 640 000 €	17 056 000 €		12,8 €
2c	12 325 000 €	4 930 000 €		3,7 €
PO Lorraine et Vosges	66 666 667 €	40 000 000 €	2 331 000	
2a	50 000 000 €	30 000 000 €		12,9 €
2c	16 666 667 €	10 000 000 €		4,3 €
PO Nord Pas de Calais	54 986 072 €	32 900 000 €	4 050 000	
2c	54 986 072 €	32 900 000 €		8,1 €
PO Picardie	129 000 000 €	33 000 000 €	1 925 000	
2a	92 800 000 €	20 000 000 €		10,4 €
2b	12 500 000 €	4 000 000 €		2,1 €
2c	23 700 000 €	9 000 000 €		4,7 €
PO Basse-Normandie	77 500 000 €	31 000 000 €	1 477 000	
2a	52 500 000 €	21 000 000 €		14,2 €
2c	25 000 000 €	10 000 000 €		6,8 €
PO Haute-Normandie	30 368 046 €	15 500 000 €	1 850 000	
2b	8 931 778 €	3 500 000 €		1,9 €
2c	21 436 268 €	12 000 000 €		6,5 €
PO Aquitaine	186 009 598 €	57 502 936 €	3 335 000	
2a	135 000 000 €	28 000 000 €		8,4 €
2b	8 639 622 €	6 911 698 €		2,1 €
2c	42 369 976 €	22 591 238 €		6,8 €
PO Limousin	45 300 000 €	24 700 000 €	741 000	
2a	27 900 000 €	16 700 000 €		22,5 €
2b	5 000 000 €	1 500 000 €		2,0 €
2c	12 400 000 €	6 500 000 €		8,8 €
PO Poitou-Charentes	69 000 001 €	41 400 000 €	1 806 000	
2a	59 000 000 €	35 400 000 €		19,6 €
2c	10 000 001 €	6 000 000 €		3,3 €
PO Languedoc Roussillon	53 544 655 €	32 126 793 €	2 750 000	
2a	35 696 437 €	21 417 862 €		7,8 €
2c	17 848 218 €	10 708 931 €		3,9 €
PO Midi-Pyrénées et Garonne	95 136 533 €	35 676 200 €	2 968 000	
2a	71 352 333 €	23 784 100 €		8,0 €
2c	23 784 200 €	11 892 100 €		4,0 €
PO PACA	87 208 000 €	43 604 000 €	5 050 000	
2a	59 548 000 €	29 774 000 €		5,9 €
2b	400 000 €	200 000 €		0,04 €
2c	27 260 000 €	13 630 000 €		2,7 €
MOYENNE PO métropolitains*	1 691 583 280 €	703 360 624 €		
2a	1 194 315 037 €	454 012 786 €	45 073 000	10,07
2b	59 976 046 €	25 523 171 €	21 241 000	1,20
2c	437 292 197 €	223 824 667 €	52 153 000	4,29
Hors Ile de France*				



Votre correspondant pour cette mission

Philippe KOUASSIVI

kouassivi@teriteo.fr

09.86.69.47.00

“Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT